



Juillet-Août-Septembre 2016

N° 148

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Lorsque Monseigneur le Duc d'Anjou parle du sacre des Rois

Chers lecteurs, vous trouverez dans ce numéro de la Gazette Royale un document exceptionnel, encore jamais publié dans son intégralité : la relation du toucher des scrofuleux par Charles X deux jours après son sacre (mai 1825). C'est également de la dimension inégalée du sacre des rois de France que Monseigneur le duc d'Anjou a parlé le 8 octobre 2016, à Reims, à l'occasion du douzième centenaire de l'avènement de Louis I^{er}... Appel à la transcendance !

Excellence ¹
Monsieur le Député-Maire ²
Monsieur le Sénateur ³
Cher Professeur ⁴
Messieurs les Présidents ⁵
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis

Certes le lieu n'est pas propice à un long discours, mais il m'appartient, comme chef de la Maison de Bourbon, à ce titre héritier et successeur des rois de France, de m'exprimer au moment où un acte important vient d'avoir lieu dans la cathédrale de Reims avec la pose de la plaque des 31 sacres.

Mes premiers mots vont au professeur Patrick Demouy puisque, si nous avons été réunis aujourd'hui, avec Monsieur le député-maire, avec son Excellence l'archevêque de Reims, c'est grâce à son heureuse initiative. Ainsi, je lui adresse tous mes remerciements. Il est devenu, au fil du temps, un des spécialistes des sacres, et par son énergie et sa force de conviction, il a groupé autour de lui à la fois les autorités religieuses et civiles, les chercheurs universitaires et les associations fidèles à défendre la mémoire de la cathédrale et plus largement celle de notre histoire commune.

¹ Mgr Jordan, archevêque de Reims.

² Arnaud Robinet.

³ Jean-Baptiste Lemoyne.

⁴ Patrick Demouy.

⁵ De l'association des Amis de la Cathédrale, de l'Institut de la Maison de Bourbon.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'Association des Amis de la Cathédrale et à son président, Monsieur Bernard Poret. Ils ont été pour beaucoup dans la réalisation de cette plaque, soutenue par le mécénat, que je salue, de l'Institut de la Maison de Bourbon. Les uns et les autres ont concilié les intérêts des diverses autorités, l'Archevêché, le clergé de la cathédrale, les Monuments historiques.

Ainsi une plaque est installée dans la cathédrale pour commémorer les 31 sacres qui, depuis celui de Louis le Pieux, il y a 1200 ans, y ont été célébrés, et notamment ceux des capétiens. Plusieurs fois par siècle cette cathédrale retrouvait la solennité des sacres, véritable colonne vertébrale de la royauté.

En effet, si le règne du roi commençait à la mort de son prédécesseur, seul le sacre lui conférait cette dimension supérieure qui faisait de la royauté française un pouvoir différent des autres.

Par le sacre, le divin et l'humain se d'exercer sa mission au service du des hommes se trouvait compensée promesses du sacre obligeaient le roi Saint Louis en fut le modèle, tous les rapprocher de cet exemple.

La ville de Reims demeure unique qu'elle eut dans l'histoire de eurent lieu ailleurs, c'est bien ici que Bien évidemment la ville le doit au théâtre à l'aube de la royauté franque premier. Le colloque qui se tiendra comprendre et je remercie vivement recherches.

Je me souviens de ma venue ici en donné de pouvoir tenir dans Ampoule, conservant le conservée à l'Archevêché après journées révolutionnaires qui



Portrait de Charles X en costume de sacre de Jean-Auguste-Dominique Ingres.

conjuguaient pour permettre au roi bien commun. La dureté du pouvoir par la charité du prince chrétien. Les à tendre aussi vers la sainteté. Si rois savaient qu'ils devaient se

profondément marquée par ce rôle notre pays. Et si quelques sacres la symbolique demeure la plus forte. baptême de Clovis – elle en fut le –, puis aux sacres et notamment au cet après-midi aidera à le ceux qui présenteront leurs

1996 et du privilège qui m'avait été mes mains les restes de la Sainte Saint Chrême, miraculeusement qu'elle eut été profanée lors des ensanglantèrent la ville.

Oui, Reims s'inscrit dans une lignée de l'histoire de France qui peut paraître parfois si inactuelle, où se côtoient Clovis, Louis le Pieux, Saint Louis, Jeanne d'Arc, où le toucher des malades le jour des sacres avait tant d'importance pour les présents, en un mot la lignée de tout ce qui a permis à la France de mériter le nom de fille aînée de l'Église.

Mais au-delà, il y a le message si actuel de l'appel à la transcendance. À force de privilégier le matériel, le présent, une certaine facilité nimbée dans le cynisme et le scepticisme, nos sociétés ont perdu beaucoup. Perte de repères, de sens, jeunes plus ou moins déboussolés prêts à se jeter dans les mirages et craignant l'avenir. Le sacre nous rappelle l'autre versant du pouvoir, celui du bien commun et du don, celui de quelque chose qui nous dépasse et nous force à nous élever. Tel est bien le message d'espoir que nous retenons car il ouvre sur demain.

Puissent Notre-Dame, Saint Louis et tous les saints, à travers toutes les prières qui durant des siècles et des siècles ont accompagné les sacres, protéger la France et la maintenir dans sa tradition.

Merci de m'avoir écouté.

Louis, duc d'Anjou

Une Saint-Louis peu ordinaire : propos d'un Successeur

« Or c'est justement au nom de l'histoire, mais sans nostalgie et dans un souci d'avenir meilleur, que je peux apporter quelque chose, au moment où la France, mon pays, subit une grave crise. » Le 25 août, Louis XX a délivré ce grand message...

Mes chers compatriotes,

La date du 25 août, fête de la Saint-Louis, mon aïeul et mon saint patron et aussi le modèle largement reconnu de la sagesse en politique, m'offre l'occasion de m'exprimer. Je n'ai pas voulu le faire au moment où les dramatiques événements de l'été se sont produits car ma voix aurait peu apporté à ce qui fut dit alors. La compassion devant les victimes s'imposait et continue à s'imposer car les conséquences de ces attaques barbares sont loin d'être terminées ; les encouragements aux forces de sécurité et de secours ou aux équipes de soins s'imposaient-ils aussi et s'imposent encore devant l'ampleur du mal. Mais au-delà ? Que pouvait-on dire devant l'horreur des actes commis ?

Les assassinats aussi monstrueux que lâches, d'êtres innocents, n'ont jamais aucune justification et les commettre au nom d'une religion encore moins. Fanatisme et politique n'ont jamais fait bon ménage. L'histoire nous le rappelle.

« Je peux apporter quelque chose »

Or c'est justement au nom de l'histoire, mais sans nostalgie et dans un souci d'avenir meilleur, que je peux apporter quelque chose, au moment où la France, mon pays, subit une grave crise. Il me semble que les seuls remèdes politiques habituels ne suffiront pas à conjurer les dégâts et la profondeur du mal. Vu avec le recul des siècles et surtout l'expérience que cela donne, le mal qui atteint la France me paraît double. Il y a d'abord une guerre de civilisation, déclarée par un ennemi plus ou moins visible et insidieux, et que désormais les gouvernants semblent enfin désigner par son nom mais, surtout, une très profonde et grave crise morale ou d'identité, sorte de cancer de l'intérieur qui nous affaiblit tout autant, peut-être même davantage, que l'ennemi désigné.

De la guerre qui est menée à la France, à l'Europe, à la Chrétienté, que dire ? Accepter de mettre un nom sur les choses et donc les qualifier est déjà le meilleur moyen pour combattre. L'ennemi identifié, il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre une politique étrangère et une politique intérieure qui répondent aux intérêts de la France et de l'Europe chrétienne dont nous sommes solidaires. Il s'agit ensuite d'avoir une stratégie et une tactique. Je ne doute pas que l'une et l'autre soient à la portée de nos gouvernants quels qu'ils fussent, s'ils acceptent de se remettre en cause, de se donner les moyens de la lutte et de faire confiance aux spécialistes. Faire parler la raison plus que le sentiment et l'idéologie. La France a toujours su mener les combats, ses forces armées sont reconnues par tous et partout, et le pays entier trouvera l'énergie nécessaire pour les soutenir. Déjà, force est de constater que de saines réactions ont commencé à apparaître.

« Notre pays ne capitule pas »

La crise morale est plus grave. Les causes internes sont toujours plus complexes à combattre que les ennemis déclarés. Elles le sont notamment parce qu'elles ont souvent des origines plus profondes, plus lointaines. Mais l'histoire – dont par ma naissance je suis en quelque sorte le représentant comme héritier et successeur des souverains qui, patiemment, siècle après siècle, ont façonné la France – montre que les crises de conscience ne sont pas insurmontables. C'est même souvent de l'épreuve et de la rupture avec des habitudes passées – qui endorment plus qu'elles ne font progresser – que la France s'est constituée. Dès l'origine ! Épreuves et rupture, avec Clovis qui fait passer la Gaule du rang de province romaine à celui de royaume libre et autonome ; épreuves et rupture avec la renaissance carolingienne ; puis avec le renouveau de la souveraineté au XIII^e siècle, celui de Bouvines et de Saint Louis ; et je continue avec le renouveau d'après la guerre de Cent ans qui avait pourtant laissé la France exsangue et quasi à la merci d'une dynastie étrangère. Que dire de la Renaissance qui a suivi le désastre de Pavie, de celle d'après les Guerres de Religion, ou encore du sursaut admirable de tout le pays dans les premières années du XVIII^e siècle alors que Louis XIV devait faire face à une Europe une nouvelle fois coalisée. Oui, il y a un ressort très français qui veut que notre pays même malmené, même quasiment abattu, ne capitule pas.

Au regard de l'Évangile

Ces sursauts proviennent de la nature très particulière de la France. Ce n'est pas un État comme les autres. Le pouvoir ne s'y confond pas avec la force. La France a toujours reposé sur ses familles, sur des communautés d'intérêt, sur un État de droit mis en place alors que l'Europe connaissait encore régime féodal et droit du plus fort. Si la France présente cette spécificité cela lui vient de ses origines. Clovis ne fut pas seulement le premier des rois, ce fut surtout le premier des rois *chrétiens*. Ainsi, dès l'aube de la civilisation française, il y avait, venant couronner au sens propre comme au sens figuré le pouvoir, une transcendance. Politique et mystique allaient de pair. Jamais le roi ne fut un monarque tout-puissant. La royauté française a toujours été vécue comme un service, imposant des devoirs garantis par Dieu. Au-dessus du roi il y avait toujours la nécessité de conserver les préceptes de l'Évangile qui sont aussi ceux du droit naturel : respect de la personne humaine, respect de la famille. La France a mérité le titre de « Fille aînée de l'Église », parce que plus que toute autre nation, elle a su mettre ses devoirs avant ses droits. Elle a puisé dans la religion une éthique qui donnait à la politique une autre dimension. Ainsi, elle devint un modèle.

Certes, cela a pris des contours bien différents selon les âges, mais le principe a toujours subsisté ; certes il y a eu parfois de mauvaises politiques, mais justement reconnues comme telles. Mais l'histoire nous enseigne aussi qu'il y a des limites à ne pas franchir, des principes non négociables : la souveraineté de l'État, le primat du bien commun contre les intérêts particuliers, les libertés notamment collectives pour garantir les particularismes hérités de l'histoire des lieux, etc.

Construisons notre avenir : retrouvons nos racines

L'histoire nous apprend aussi et surtout qu'un peuple est grand quand il a des motifs de partager une vision commune de sa destinée, c'est-à-dire de son avenir ; de donner de lui-même pour des causes qui le dépassent mais qui le font entrer dans l'histoire. Tel est bien ce qui a produit les grands artistes, les grands savants, les grands capitaines et les conquérants ; les gloires nationales que nos livres, nos mémoires, nos chansons exaltaient. Durant longtemps, de l'épopée des grognards de l'Empire au « debout les morts ! » de la Guerre de 14-18, les régimes nouveaux ont continué à évoquer ce récit national. La mystique de la Patrie avait su remplacer l'amour pour le Roi et la Couronne. Mais qu'en est-il actuellement ? Quelle « mystique » est-elle offerte aux jeunes depuis deux ou trois générations ? Celle du consumérisme et du matérialisme ; celle de la culture de la mort ; celle du jeu et du moindre effort, celle de la toute-puissance de l'argent. Depuis des décennies ont été élevés au rang de nouvelles valeurs l'individualisme, l'abandon de la notion de service et de sacrifice, le relativisme, l'immanence et, comble, la négation des épisodes glorieux de notre histoire dont il faudrait s'excuser ! Tout cela a détruit peu à peu les fondements de la société qui n'a plus su intégrer ceux qui frappaient à sa porte et qui, surtout, a ôté tout souhait et désir de s'intégrer à la France devenue plus un contre-modèle qu'un modèle.

Il me semble que la cause première de ce triste état des lieux est avant tout l'abandon des repères, notamment religieux, par notre pays, c'est-à-dire ces limites sans lesquelles les libertés ne sont plus que des licences dangereuses tant pour l'homme que pour la société. Ainsi, en un peu plus de deux siècles a été portée profondément atteinte à notre identité, française et chrétienne. Les repères perdus, l'avenir est difficile à construire ! Aussi, nourrie de bonnes intentions comme le prétendent ses partisans, la laïcité républicaine n'en est pas moins un leurre. Elle nous coupe en réalité de nos racines séculaires et le vide idéologique laisse la place à toutes les idéologies mortifères.

Enthousiasme, désir de se dépasser, volonté

Les jeunes ont besoin de grandeur, besoin d'espérance. Une société qui désespère et désenchant sa jeunesse n'a plus sa place. Il faut revenir de cet esprit d'abandon. Il faut retrouver enthousiasme, désir de se dépasser et, surtout, volonté. Retrouver la ferveur de Bouvines et de Patay, celle que montrent les champions sportifs prenant exemple sur les saints ou les militaires. Offrir des perspectives qui présentent leur part de gratuité et de grandeur. Ces occasions ne manquent pourtant pas aujourd'hui où les combats à mener sont nombreux : ceux pour redonner à la vie humaine sa place, avec ses multiples facettes, depuis l'éthique oubliée dans les États riches jusqu'aux problèmes de malnutrition dans les pays pauvres ; ceux pour rendre notre planète plus durable après qu'elle a été souvent saccagée par l'inconscience de plusieurs générations ; ceux pour faire accéder le plus grand nombre à l'instruction sans laquelle il n'y a pas d'échanges possibles entre les hommes. Savoir se parler et pouvoir se comprendre !

Redonner le goût du bien commun et se souvenir que la France est d'abord une communauté forte de son identité façonnée par ses racines gréco-latines et chrétiennes.

Heureusement, bon nombre de jeunes l'ont retrouvé d'eux-mêmes, dépassant les faux maîtres qui les trompaient plus qu'ils ne les formaient. Depuis plusieurs années on les voit veiller sur leur pays ; retrouver les fondamentaux de la philosophie, notamment politique, renouer avec les valeurs du don, de la gratuité, sans lesquelles il n'y pas de bien commun possible. On les voit surtout retrouver le sens de la famille et de la vie sur lequel ils assoient leurs perspectives d'avenir. Le monde appartient aux jeunes et à ceux qui donnent du sens à leur vie. L'histoire de France nous l'enseigne.

J'ai voulu le rappeler car, en invoquant l'aide de Saint Louis, mon aïeul, mais aussi celle de tous les saints et saintes de France, si nombreux, et en n'oubliant pas le dernier d'entre eux, le père Hamel, mort en martyr pour sa foi, je crois plus que jamais en mon pays et en son avenir.

Louis de Bourbon, duc d'Anjou



Sainte-Anne d'Auray 2016 :

« Si les Français ont peur, les légitimistes, eux, ont toujours l'espérance »

Allocution du président de l'UCLF

Pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray, 25 septembre 2016 ! Pèlerinage de la fidélité. Les légitimistes présents ce jour-là ont entendu le président de l'Union des cercles légitimistes de France leur parler des trois piliers de leur combat. Texte à l'appui !

Les Français ont peur !

Les Français ont peur de l'avenir : le terrorisme, l'immigration, le chômage, les fins de mois difficiles...

Ils ont peur parce qu'ils ont compris que la République n'est pas en mesure de les protéger. Ils subodorent que les minorités qui nous dirigent ne sont pas guidées par la recherche du bien commun mais par des idéologies mortifères.

Ils ont peur et pourtant ils ont la conscience tranquille, ils se sont acquittés de leur devoir civique. Certains sont même allés plus loin. En bons réactionnaires, ils sont allés jusqu'à Paris protester contre les lois iniques qui nient la loi naturelle, la loi divine. Et, sans plus réfléchir aux causes de leurs échecs, ils s'apprêtent à reprendre le chemin des urnes, à voter pour le moindre mal.

La politique du moindre mal, c'est la descente aux enfers par l'escalier. On nous laisse reprendre notre souffle à chaque palier mais, depuis cinquante ans, le temps de pause est de plus en plus court. Et nous descendons toujours.

« Et que font les légitimistes ? »

Et nous légitimistes, que faisons-nous ? Parfois, on nous fait le reproche : « Vous ne voulez pas du suffrage universel, vous n'allez pas brailler dans la rue, vous ne pétitionnez pas, donc vous ne faites rien ? »

L'UCLF conseille simplement de prier, d'étudier et d'agir. Nous croyons, comme saint Pie X, qu'il nous faut *reprendre les organismes brisés par la Révolution et les*

*adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine*¹. Voilà notre programme : prier, étudier, agir.

Premier point : prier

L'Église demandait à nos pères de prier pour le roi. Rappelez-vous l'Évangile : « *Je vous dis encore que, si deux d'entre vous se mettent d'accord sur la terre pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est dans les Cieux. Car, là où deux ou trois sont réunis en mon nom, Je suis là au milieu d'eux.* »²

Est-ce à dire que seuls les catholiques peuvent adhérer à l'un des cercles de l'UCLF ? Non, bien sûr. Toute personne respectueuse de la loi naturelle peut vouloir un retour de la monarchie, l'institution qui, justement, s'appuie sur cette loi naturelle. Mais les catholiques, convaincus de l'utilité et de la nécessité de la prière, sont invités à prier au sein de leur cercle et à s'inscrire à la Confrérie royale, dont l'objet est d'unir les âmes de bonne volonté dans la prière pour le Roi de France légitime et pour la France, catholique et royale, selon la conception traditionnelle de la monarchie de droit divin³.

La prière, point de départ, donc, du combat légitimiste ; une étape qui nous appelle au point suivant, car Dieu ne s'est pas en-

gagé à récompenser les paresseux.

Deuxième point : étudier

Aujourd'hui, nos politiciens s'inspirent plus facilement de Machiavel que de saint Louis et de saint Thomas. Les nouvelles religions ont pour résultat de nous asservir à l'État, à la Haute Finance internationale ou encore à la Nation. Voyez les conséquences. Il y a un siècle, les catholiques, les vrais, les pratiquants, étaient majoritaires en ce pays, aujourd'hui moins de 3 % assistent à la messe chaque dimanche. Nous devons nous imprégner de la pensée légitimiste, nous initier à la politique, à la bonne politique.

Il ne faut pas croire que nous pouvons y parvenir sans travail.

Oh, il ne s'agit d'emmener tous les adhérents à un master 2 de politique. Certes, nous nous réjouissons de trouver des volontaires pour parfaire leur connaissance de la doctrine légitimiste, mais notre but est d'offrir une formation de base commune à tous les adhérents de nos cercles, quelle que soit la fonction que chacun occupe au sein de son cercle et dans la société. En six mois, en deux ans, selon une fréquence des réunions d'étude compatible avec ses autres devoirs d'état, un légitimiste doit être en mesure de se défendre contre les idéologies et de faire connaître et aimer la monarchie dans son entourage.

Reprendre les organismes brisés par la Révolution suppose que l'on connaît bien ces organismes, que l'on retrouve l'esprit chrétien qui les a inspirés. C'est ce qui est

1 *Notre charge apostolique*, Saint Pie X.

2 Matth. XVIII, 19-20.

3 <http://confrerieroyale.blogspot.fr/p/blog-page.html>

étudié au cours de cette deuxième étape.

Troisième point : agir

Dotés d'une bonne formation légitimiste, nous appuyant autant que possible sur notre savoir-faire professionnel, nous pouvons maintenant nous spécialiser car ces organismes qui ont fait leurs preuves dans le passé, il faut les adapter à notre époque.

Sans rentrer dans les détails, nous pouvons distinguer deux niveaux d'organismes : l'État et les corps intermédiaires ; le deuxième se subdivisant lui-même en deux catégories principales : les corps de métiers et les structures territoriales.

L'État

Il nous faut une monarchie. Oui, mais quelle monarchie ? Les royautés européennes d'aujourd'hui sont-elles en mesure d'empêcher une soi-disant majorité de violer la loi naturelle ? Non. La charte constitutionnelle de 1814, élaborée sous la pression du « *progrès toujours croissant des Lumières* »⁴, avait montré, elle aussi, très tôt sa nocivité.

Si les principes fondamentaux qui régissaient la monarchie de Saint Louis se retrouvaient dans celle de Louis XV, les organismes constituant ces monarchies avaient évolué au cours des âges. Depuis plus de deux siècles, tout est figé. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une étude sérieuse pour adapter, inventer de nouveaux organismes répondant aux nécessités de notre siècle, dans la fidélité aux principes fondamentaux.

Il ne faut pas craindre exagérément l'opinion publique. Fin 2013, plus de 50 % des

Français souhaitaient un pouvoir fort qui n'a pas à se préoccuper d'un parlement ni des élections⁵. L'opinion publique est capricieuse et versatile, mais il est possible de vaincre les partisans du jacobinisme et de l'étatisme, à condition de restaurer une vraie démocratie à la base, d'où l'importance des corps intermédiaires.

Les corps intermédiaires

Chaque Français doit avoir le



Monument du Comte de Chambord.

droit de s'exprimer, de donner son avis dans son domaine de compétences, et il se doit d'assumer les conséquences de ses choix.

- Les corps de métiers. C'est particulièrement vrai au niveau des métiers, et beaucoup de centres d'activités pourraient déjà s'organiser sans enfreindre les règles sociales d'aujourd'hui. Des études ont été menées en ce sens, notamment par le GREPCIE⁶, dans le but de revenir progressivement à l'esprit qui animait les jurandes codifiées sous le règne de Saint Louis. En

plus, les applications auraient pour heureuse conséquence d'augmenter l'efficacité des entreprises en permettant à chacun, et principalement aux patrons de PMI et aux artisans, de consacrer l'essentiel de son temps à son métier et non à la paperasse.

- Les structures territoriales.

Laissons les révolutionnaires rêver d'une démocratie européenne. Réfléchissons à une application généreuse du principe de subsidiarité en prévoyant une très grande autonomie des structures les plus petites, les communes rurales. Le principal avantage de cette réforme sera de lutter contre l'individualisme, de restaurer la solidarité et la responsabilité. Mais pays rural en 1789, la France est maintenant fortement urbanisée, une bonne gestion des villes est à inventer.

Les découpages territoriaux opérés par la République aboutissent à un déracinement des populations. La République ne peut pas souffrir que des provinces aient gardé leur identité. Les communautés plus vastes, districts et provinces, doivent bénéficier également d'une grande autonomie. Dirigées par des députés élus au suffrage indirect, elles doivent retrouver leur identité.

Le travail ne manque donc pas, tant au niveau des cercles qu'à celui de l'Union. Plus nous serons nombreux, plus vite nous serons en mesure de soumettre des propositions sérieuses à Mgr le duc d'Anjou, Louis XX. C'est au prix de ces efforts que nous pourrions rétablir durablement la monarchie, dans l'ordre, sans provoquer une nouvelle révolution.

Vive la monarchie, vive la France !

4 « Nous avons dû [...] apprécier les effets du progrès toujours croissant des Lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. » (Charte constitutionnelle)

5 Baromètre de la confiance politique (*Valeurs actuelles* N° 4026 du 23 au 29 janvier 2014).

6 Groupe de Réflexion et d'Étude Pour une Coopération Inter-Entreprises (Pour une gestion rationnelle des compétences et des ressources).

Paroles dynamiques et sans détour, prononcées le 25 septembre au Champ des Martyrs par le R. P. Jean-Marie, supérieur de la Fraternité de la Transfiguration.

« Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. »

« Pourquoi être si craintifs, hommes de peu de foi. »

Ces paroles de l'Évangile de saint Matthieu (Mt 8/26-27) retentissent à nos oreilles comme un avertissement divin : « Hommes de peu de foi. »

Bien Chers Fidèles,

Oui, la société civile est malade, très malade, au point de se décomposer dramatiquement, parce qu'elle a abandonné les plus élémentaires fondements naturels, au premier rang desquels se trouve le bien commun.

Oui, l'Église catholique, dans sa partie humaine, est malade, très malade, parce que les opinions les plus folles, les plus scandaleuses y sont professées par ceux-là mêmes qui ont la charge de conforter leur frères dans la foi.

Oui, l'humanité entière est malade, très malade, au point que l'on pourrait lui attribuer les paroles mêmes de l'hymne des vêpres du Christ-Roi – paroles qui ont été supprimées par la réforme conciliaire : « Une foule scélérate s'écrie : « Nous ne voulons pas que le Christ règne. »

En effet, l'hérésie majeure de notre siècle est le rejet de la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Mais au milieu du désarroi général, au milieu de ce vent de panique qui s'élève, suite à l'utilisation de l'islam, par Dieu, pour châtier les royaumes apostats et les ramener à Lui, alors que vous semblez dormir, Seigneur, au fond de la barque, nous voulons proclamer haut et fort notre foi.

Cette foi qui est l'unique

moyen de salut, cette foi qui est l'unique remède à la crise actuelle : la foi catholique, que saint Vincent de Lérins définissait ainsi au V^e siècle : « Est de foi catholique, ce qui a été cru depuis toujours, par tous et en tous lieux. »

« **Vous êtes Roi** »

Par cette foi, nous adhérons de toutes nos forces, avec l'aide de la grâce, à cette vérité essentielle du catholicisme : la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Oui, Seigneur, contre vents et marées, contre les forces maçonniques qui gouvernent le monde et qui ont pénétré jusqu'au cœur de l'Église, pour ne pas dire jusqu'au sommet de l'Église, nous voulons proclamer que vous êtes Roi, le Roi des rois.



Chapelle du Champ des Martyrs
avant la messe du dimanche.

Roi, tout d'abord parce que vous êtes Dieu. La plus grande absurdité, la plus grande folie, la plus grande hérésie de notre époque, c'est la laïcité, ce principe révolutionnaire, qu'elle soit à la française ou « ouverte », selon le monde ecclésiastique dégénéré, c'est-à-dire libérale, mettant sur un pied d'égalité toutes les religions et affirmant que toute élévation de l'homme vers le divin est quelque chose de bon.

C'est faire fi de la vérité, c'est

faire fi de la Révélation, c'est faire fi de la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, du Fils de Dieu fait chair, l'unique chemin qui mène à Dieu, Jésus-Christ à qui « les vents et la mer obéissent » nous dit l'Évangile (Mt. 8/27).

Mais aussi, nous le savons, vous êtes Roi, parce qu'en mourant volontairement pour nous sur la croix, vous nous avez rachetés au prix de votre sang. Vous avez détruit la mort spirituelle par votre propre mort. Vous avez définitivement vaincu le démon, Satan, le diable, l'ennemi du genre humain, qui n'a qu'un seul but : nous détourner de notre éternité bienheureuse. C'est ce qu'exprime la théologie lorsqu'elle affirme que vous êtes Roi « par droit de conquête ».

C'est à ces deux titres que vous êtes Roi, entraînant l'application pratique pour les individus, les familles, et les sociétés civiles, de reconnaître cette Royauté sociale et de Vous rendre, par conséquent, un culte privé comme un culte public.

Le Maître transfiguré

Et c'est là qu'intervient l'événement de la Transfiguration, vocable sous lequel s'est placée notre Communauté religieuse.

Les Apôtres que vous aviez choisis, Vous-même, Seigneur, réagissaient bien souvent naturellement, humainement, trop humainement, tantôt sur un « coup de cœur », tantôt selon leurs passions.

Vous leur aviez pourtant donné les preuves de votre divinité par les nombreux miracles que vous aviez accomplis. Vous leur aviez fait découvrir « votre gloire » à Cana, pour qu'ils croient en vous. Mais leur foi était sporadique, hésitante, craintive.

Aussi, lorsque vous leur avez annoncé la nécessité de la Passion, quelques instants après avoir déclaré à saint Pierre qu'il serait pape à la suite de sa profession de foi (« Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant »), ce même saint Pierre se permet de vous reprendre publiquement et de vous « faire des remontrances » : « Cela ne vous arrivera pas. » (Mt. 17/22)

Votre réponse, Seigneur, cingle alors comme un coup de fouet : « Arrière de moi, Satan ; tu m'es un scandale, car tu n'as pas le sens de Dieu, rien que celui des hommes. »

Oh, le pauvre saint Pierre ! Il est tout décontenancé. Il aime tellement Jésus – rendez-vous compte, il a tout abandonné pour le suivre : son père, sa barque, ses filets –, il est tellement admiratif des paroles du Maître, surtout lorsqu'il ferme la bouche à ces prétentieux pharisiens, il l'aime tellement, qu'il ne veut pas qu'il lui arrive du mal. « Non, Seigneur, cela ne vous arrivera absolument pas. »

Aussi, Seigneur, pour éviter qu'il désespère, qu'il soit scandalisé par votre Passion (Isaïe avait prophétisé que vous vous feriez péché pour nous, c'est-à-dire que vous prendriez tous les péchés de l'humanité sur vous ; il avait prophétisé aussi que vous n'auriez plus de visage humain, que vous seriez méprisé, abandonné, transformé en objet de mépris, pour éviter, Seigneur, que vos apôtres, saint Pierre en tête, se découragent, pire, désespèrent, Vous prenez avec Vous Pierre, Jacques et Jean, et vous les amenez au sommet du Thabor. Et là, Vous vous transfigurez devant eux.

Oh, à vrai dire, la véritable Transfiguration, comme le rappellent les Pères grecs, s'est réalisée à l'Annonciation, c'est-à-dire à l'Incarnation, lorsque la chair humaine a été unie à la divinité dans le sein de Notre-Dame. Mais, comme aucun œil humain, sur cette terre, n'était capable de supporter l'éclat

de votre divinité – seuls les bienheureux du ciel pourront le réaliser –, Vous aviez voilé aux yeux terrestres ce rayonnement de votre substance.

Alors, au sommet du Thabor, sans rien changer à ce que Vous étiez, Vous avez partiellement levé le voile du mystère.

Et Vous étiez accompagné de Moïse et d'Élie, symbolisant la Loi et les Prophètes, qui s'entretenaient avec Vous, de votre Passion et de votre mort prochaine à Jérusalem.

Tout cela, pour dire à saint Pierre, et aux autres Apôtres : « Ne vous découragez pas » ; « Ayez foi en ma divinité » ; « C'est la volonté de mon Père qu'il faut accepter, qu'il faut aimer ».

Et Elle est Reine

Mais, me direz-vous, Chers Fidèles, comment se fait-il que Notre Seigneur ne fasse pas bénéficier sa Très Sainte Mère de cette vision extraordinaire ?

Tout simplement parce qu'Elle n'en avait pas besoin. En effet, Elle a la foi. Par sa science infuse, Elle sait que son Fils est le Messie, le Fils de Dieu fait homme venu sur terre pour réparer l'offense envers le Père éternel, et s'offrir en sacrifice pour le salut de l'humanité.

Mieux que cela, sa volonté ne fait qu'une avec celle du Père céleste, et, comme Lui, Elle veut la Passion de son Fils.

Aussi, telle qu'un nouvel Abraham, Elle s'apprête même, avec son Fils-Prêtre, à offrir sur l'autel de la Croix son Fils-Victime. Voilà pourquoi Jésus est à la fois allongé sur la croix, comme une victime sur l'autel, mais aussi dressé debout, comme le Grand Prêtre, l'unique Grand Prêtre du sacrifice rédempteur.

La Vierge connaît toutes les prophéties, Elle a d'ailleurs accepté qu'elles s'accomplissent en Elle

par son « Fiat ». Elle sait qu'Elle va souffrir, qu'Elle va beaucoup souffrir, mais Elle l'accepte parce qu'Elle sait que la souffrance est rédemptrice. Il le faut pour l'honneur bafoué du Père éternel ; il le faut pour les âmes.

Elle sait aussi que sur le Calvaire, au milieu des souffrances indicibles, Elle enfantera le Corps mystique de son cher Jésus, cet ensemble d'âmes des rachetés qui se regrouperont au ciel après avoir pleinement bénéficié des bienfaits de la Rédemption.

Cela veut dire que l'Église sortira un jour apaisée

Aujourd'hui, tel Notre Seigneur Jésus-Christ durant sa Passion, l'Église catholique a perdu son visage, recouverte de sueur, de sang et de crachats ; recouverte de la démission de trop nombreux clercs qui cherchent à plaire au monde, recouverte de la multitude des hérésies, officialisées principalement par le concile Vatican II, recouverte par des blasphèmes sans nombre, des sacrilèges qu'on n'aurait jamais pensé réalisables.

Le démon vaincu, définitivement vaincu par la Croix, ne l'oublions jamais, mais en « liberté surveillée » jusqu'à la fin du monde, s'acharne sur l'Église au point de vouloir faire accrédi-ter la thèse d'une nouvelle Église, moderniste cette fois, qui n'est pas une réalité visible mais le mouvement des croyants qui tendent ensemble vers la réalisation d'une église idéale, jamais atteinte, dont le terme sera le royaume eschatologique. D'où cette fausse conception de l'œcuménisme.

Aussi pourrions-nous nous décourager, défaillir, abandonner le combat, trahir, désert.

Oh, bien Chers Fidèles, ne l'oublions jamais, cette crise terrible de l'Église, comme il n'y en a jamais eu d'autre avant d'une telle intensité, cette terrible crise de l'Église est permise par Dieu.

Permise pour que les catholiques sortent de leur torpeur, de leur passivité et réagissent ;

Permise pour que les catholiques comprennent que l'adhésion à la foi catholique doit être première et que nous ne devons pas, avant tout, suivre la foi d'un homme, fut-il prêtre, évêque ou pape (« Est de foi catholique ce qui a été cru depuis toujours, par tous et en tous lieux ») ;

Permise pour que les catholiques arrêtent d'avoir un comportement public, voire même privé, en décalage ou en contradiction avec la foi ou la morale.

« Et il se fit un grand calme » nous dit l'Évangile. Vous m'entendez bien, Chers Fidèles : « Et il se fit un grand calme », lorsque la tempête fut apaisée.

Cela veut dire que l'Église sortira un jour, de cette crise, apaisée, plus forte, plus rayonnante qu'avant l'épreuve.

Mais cela ne se fera pas tout seul, nous le savons, sans notre conversion, sans notre abandon de l'esprit du monde, sans notre adhésion totale à la foi de toujours.

« Courage, j'ai vaincu le monde »

Comment alors ne pas demander à la Vierge fidèle – Virgo fidelis (la Vierge de la foi) – de nous faire regarder, contempler, davantage son divin Fils que l'agitation du monde.



Chapelle Saint-Quirin, commune de Brech, - Monument historique - (Circuit du samedi après-midi.)

C'est Elle, la Mère du divin Rédempteur, qui est chargée, qui a mission, de rendre nos âmes semblables, autant que cela est possible, à celle de Jésus.

C'est Elle qui est toute-puissante, depuis le Calvaire, pour obtenir toutes les grâces dont nous avons besoin sur la route de notre éternité.

C'est Elle, parce qu'Elle est « la Femme » de la Genèse, la nouvelle Ève, qui peut nous transmettre la haine du péché, la haine de l'hérésie parce qu'Elle entretient avec Satan, et cela depuis l'origine, une inimitié irréductible.

Oui, comme à Cana, si nous voulons voir et contempler pour l'éternité la gloire du Fils, il nous faut obéir aux paroles de notre Maman du ciel : « Faites tout ce qu'Il vous dira. »

Que cette fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne secondaire de la France, soit l'occasion, par l'action de la Très Sainte Vierge Marie qui est la patronne principale de la France, par l'action de la Très Sainte Vierge Marie dans nos

âmes, d'exprimer, de crier, de hurler, avec toute la force possible de la grâce, à la face de nos contemporains :

« Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église catholique. »

Aussi, retenons les paroles de son divin Fils : « Dans le monde, vous aurez à souffrir ; mais courage, j'ai vaincu le monde. »

Ainsi soit-il.

Daech - Al-Qaida : État de la menace terroriste

Rivalités, désaccords stratégiques et « doctrinaux » entre Daech et Al-Qaida ne doivent pas masquer cette autre réalité : la menace terroriste pesant sur l'Occident fera encore longtemps partie de notre quotidien. État des lieux.

La menace terroriste représentée par les mouvements salafistes-djihadistes, Daech et Al-Qaida « canal historique », est plus présente que jamais. Si elle frappe régulièrement sur les terres de jihad traditionnelles – Syrie, Irak, Afghanistan, Pakistan, Bangladesh, Sahel, Somalie, Nigeria, Extrême-Orient, etc. –, elle vise à étendre ses opérations terroristes ailleurs, particulièrement en Occident et dans le Caucase.

Pour résumer, Daech est à la manœuvre et Al-Qaida « canal historique » souhaite revenir sur le devant de la scène. Mais en dehors des théâtres de guerre cités, les deux organisations semblent rencontrer des difficultés à infiltrer des commandos chargés de mener des opérations d'envergure comme celles qui ont eu lieu en France en 2015. Il est néanmoins probable qu'elles y parviendront à un moment ou un autre. Par exemple,

Daech aurait créé le « bataillon Anwar al-Awlaki ¹ » constitué exclusivement d'anglophones, dont les objectifs seront majoritairement leurs pays d'origine. Il est d'ailleurs un peu surprenant que le nom d'un idéologue d'Al-Qaida « canal historique » soit donné à une unité de Daech. En plusieurs occasions, des groupes francophones ont aussi été cités sans qu'ils

¹ Voir page suivante.

aient reçu un nom de baptême particulier. Les filières de migrants en Europe peuvent, d'une part être utilisées pour acheminer des activistes, et d'autre part, ces populations constituent des viviers abondants pour toutes les mouvances terroristes et criminelles.

En attendant de faire mieux, les deux organisations salafistes-djihadistes multiplient les appels au meurtre sur les réseaux sociaux en demandant aux « djihadistes solitaires ² » de passer à l'action.

Al-Qaida, Daech... Questions de stratégies

Dimanche 11 septembre 2016, trois femmes kamikazes étaient tuées à Mombasa au Kenya alors qu'elles tentaient de s'en prendre à un commissariat de police. Le 13 septembre, l'« agence de presse » *Amaq* qui diffuse les communiqués de l'État islamique publiait la déclaration suivante : « *Les femmes qui ont exécuté l'attaque de la police kenyane dans la ville de Mombasa étaient des supporters de l'État islamique et elles ont mené cette opération en réponse aux appels demandant de frapper les pays croisés.* »

Plusieurs leçons sont à tirer de cette affaire. Bien que le Kenya ne soit pas couvert pour l'instant par Daech mais par les shebab somaliens qui sont affiliés à Al-Qaida « canal historique », l'État islami-

que a voulu « féliciter » les femmes kamikazes qui ont « répondu aux appels » lancés par cette organisation à « frapper les pays croisés ». Cela démontre qu'elles ne dépendaient en rien de Daech car, si cela avait été le cas – par exemple en ayant fait allégeance à Abou Bakr al-Baghdadi d'une manière ou d'une autre –, elles auraient alors été qualifiées de « combattantes de l'État islamique »³.

Ce n'est pas la première fois de que Daech félicite une activiste. Cela est déjà arrivé après la tuerie du 2 décembre 2015 à San Bernardino, aux États-Unis (14 tués), qui s'est terminée par la mort de ses deux auteurs dont une Pakistanaise, Tashfeen Malik. La police découvrira deux jours plus tard qu'elle avait adressé un message électronique d'allégeance à Daech. Mais, la déclaration faite après-coup par l'État islamique reste ambiguë : « *Deux partisans de l'État islamique ont attaqué il y a plusieurs jours un centre à San Bernardino...* » Même remarque que pour les activistes du Kenya : un « partisan de Daech » n'est pas un combattant ou un soldat de Daech. Ce mouvement n'est donc pas directement à l'origine de l'action.

Dans l'affaire de la berline découverte à Paris le 4 septembre 2016 avec des bonbonnes de gaz, qui a été suivie de l'arrestation d'un « commando » de femmes – dont l'une aurait été en lien avec Rachid Kassim, un djihadiste français vivant en Irak –, Daech n'a pas réagi. Kassim, qui a décapité un prisonnier devant les caméras après l'attentat de Nice (14 juillet 2016), est très actif sur le net, ayant plus de 300 abonnés sur son compte *Telegram*. Il aurait inspiré

les attaques de Magnanville – où Larossi Abballa a assassiné un policier et sa compagne le 13 juin – et de Saint-Étienne-du-Rouvray – où Adel Kermiche et Abdel Malik Petitjean ont égorgé un prêtre dans une église, le 26 juillet. Il aurait également influencé trois adolescents d'une quinzaine d'années ans, le premier ayant été interpellé à Rueil-Malmaison le 8 septembre, le second dans le XII^e arrondissement de Paris, le 10, et le troisième le 14 septembre dans le XX^e.

Mais il convient de rester prudent quant aux responsabilités réelles exercées par cet individu au sein de l'État islamique. Les « communicants » de Daech sont nombreux et d'autres femmes sont passées à l'action au cours des années récentes : Émilie König, première femme djihadiste française répertoriée par la CIA ; Hayat Boumeddiene, la compagne d'Amedy Coulibaly, et la Britannique Sally Jones. Elles sont toutes devenues des « fleurs et des perles du califat », comme les « frères » aiment à les qualifier. Cela dit, les activistes arabes de Daech qui constituent le cœur du mouvement apprécient assez peu les volontaires français à qui ils reprochent leur conduite dissolue, leur indiscipline et leur méconnaissance du Coran. Même le Franco-Sénégalais Oumar Diaby – alias Omar Omsen – qui se revendique de Fateh Al-Cham, l'ancien Front Al-Nosra, serait assez mal vu de ses employeurs malgré sa désignation comme « terroriste international » par Washington, ce qui constitue généralement une référence sérieuse !

Femmes et djihad : débats et désaccords internes

Il ne fait aucun doute qu'il y a un débat idéologico-religieux au sein de Daech pour savoir si les femmes peuvent participer de manière opérationnelle au djihad. En effet, les textes de référence

1 Imam américain d'origine yéménite qui fut un des principaux idéologues d'Al-Qaida « canal historique » via sa filiale Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA). Il serait à l'origine de la tuerie de Fort Hood (5 novembre 2009), de la tentative d'attentat contre le vol 253 de Northwest Airlines (25 décembre 2009) et du massacre de *Charlie Hebdo* (7 janvier 2015). Chérif Kouachi, l'un des auteurs de cette dernière attaque, aurait été l'un de ses ultimes élèves avant qu'Al-Awlaki ne soit tué par un drone américain, le 30 septembre 2011.

2 Cette appellation est maintenant donnée dans les écrits djihadistes, même si celle de « loup solitaire » apparaît encore de temps en temps.

3 Les hommes sont qualifiés de « soldats », comme cela a été le cas pour le Tunisien Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, auteur de la tuerie de Nice du 14 juillet 2011

mis en avant par le comité religieux de la choura, l'organe de commandement de Daech, ne vont pas dans ce sens. Par exemple, dans la publication *Rumiyah* parue au début septembre 2016, une semaine après la mort d'Abou Mohammed al-Adnani ⁴, il est dit : « *Bien que l'entretien du foyer reste le devoir numéro un de la femme musulmane, il est également de son devoir d'étudier sa religion, de méditer sur les versets d'Allah, d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable dans son entourage. Allah [...] nous a gratifiés par le retour d'un califat islamique, il est donc primordial que chacun de ses membres s'investisse pleinement à bâtir les murs qui le fortifieront et les futures générations qui l'étendront.* » Il n'est pas question de combat pour les femmes mais beaucoup plus d'un rôle moral et éducatif qui doit préparer les futures générations de djihadistes. C'est d'ailleurs là une inquiétude majeure pour l'avenir.

Les femmes vivant en Occident qui se portent volontaires pour le djihad, le font pour des raisons différentes de celles de leurs homologues masculins : sentiment d'injustice, soif de trouver un sens à leur vie et recherche utopique d'une existence idyllique sous la bannière du califat. Il ne faut pas oublier que beaucoup de volontaires féminines vivant en Occident sont très jeunes et idéalistes. Celles qui n'ont pu effectuer la *hijra* ⁵ ne sont pas nécessairement télé-guidées et restent souvent responsables de leur conduite. C'est vraisemblablement dans ce cadre qu'il faut resituer l'affaire de la voiture piégée de Paris. Elles l'ont fait à

leur initiative, sans l'aval de qui que ce soit. D'ailleurs, elles ne sont pas allées jusqu'au sacrifice suprême, ce que les deux passagères de la voiture auraient pu faire au moment où elles tentaient d'y mettre le feu.

Au sujet des femmes activistes, Al-Qaida « canal historique » a, de son côté, publié le 10 septembre une déclaration via sa revue *Inspire*, éditée par Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA), demandant aux djihadistes mâles de déconseiller aux femmes de mener des opérations de type « djihadistes solitaires » pour « préserver l'honneur de nos vertueuses sœurs musulmanes ». Parallèlement, il exhorte les hommes à ne pas rester assis en gardant le silence sur ce qu'il qualifie d'incident – « les vertueuses sœurs musulmanes ayant été agressées sous prétexte de lutte anti-terroriste [...] ce qui est un nonsens et incroyable pour tout musulman » –, mais à mener des opérations djihadistes contre cet « État criminel » (la France) à qui il est reproché de s'en prendre à la religion des musulmans, à leur messager (Mahomet), à leurs mosquées et à leurs tenues islamiques. Cela démontre une fois de plus les intentions bellicistes de la nébuleuse vis-à-vis de la France.

Pour les deux mouvements salafistes-djihadistes, la question de l'emploi des femmes au djihad guerrier se pose donc sur le plan idéologique et tactique. Dans ce domaine, l'initiative est souvent venue de la base ou de commandements locaux. Ainsi, les fameuses veuves noires (*shahidkas*) tchéchènes, qui ont défrayé la chronique dans le Caucase et en Russie à partir des années 2000, étaient proches d'Al-Qaida « canal historique ». Daech ne semble pas parvenir à prendre racine dans cette région pourtant très convoitée. Boko Haram, qui a fait allégeance à l'État islamique, emploie massive-

ment des femmes dans ses opérations et, pire encore, des jeunes filles non pubères. Selon les textes sacrés qui régissent l'islam, si rien de formel n'interdit effectivement aux femmes de mener bataille – il y a même quelques cas historiques où des femmes se sont battues – les enfants pubères des deux sexes ne doivent pas se livrer à des actions violentes.

Nouvelles menaces : les enfants décérébrés

La direction de Daech se présente comme la plus respectueuse de l'orthodoxie de l'islam. Par exemple, lorsque le 12 septembre le mouvement égorge comme des moutons douze malheureux accusés d'espionnage dans un abattoir à Deir ez-Zor en Syrie, lors de la fête de l'Aïd-el-Kébir (fête du sacrifice), le responsable de cette « cérémonie », l'Iranien Amar al-Hosni prend bien soin de faire référence à Khaled Ben Abdallah Al-Qari qui a sacrifié de la sorte Ja'd Bin Dirham (déclaré hérétique) alors qu'il était gouverneur de La Mecque de 724 à 738. Ainsi, il n'a fait que s'inspirer de ce qui s'est passé dans ces premiers temps de l'islam qui sont la référence de l'État islamique.

Mais dans les faits, Daech viole la doctrine de l'islam authentique, par exemple en faisant assassiner des prisonniers par des enfants visiblement non pubères. Cela est fait sciemment dans le but de décérébrer ces jeunes qui constitueront la prochaine génération de djihadistes encore plus cruels que leurs aînés.

Le 6 septembre 2016, la branche médiatique de Daech dans la province de Deir ez-Zor en Syrie (wilaya Al-Khair) a diffusé une vidéo mettant en scène des enfants qui seront « l'arsenal et les soldats d'élite de l'armée du califat et la génération qui conquerra Damas, Bagdad, Jérusalem, La Mecque, Médine, Dabiq, Rome et l'Espa-

4 Officiellement, il a été présenté comme le porte-parole de Daech. Il est soupçonné avoir aussi été le grand ordonnateur des opérations extérieures du califat.

5 La migration de la « demeure de l'hérésie » vers la « demeure de l'islam », ce qui est obligatoire pour tout musulman, homme ou femme.

gne ». Cette vidéo intitulée *La génération du califat* dépeint des enfants dont le but suprême serait le martyre. Certains expriment même leur souhait de conduire des attentats suicides. Par ailleurs, Daech affirme que son système éducatif « *implante l'islam véritable dans ces lionceaux (...). Ils seront au cœur des batailles dans quelques années. Même si nous étions tous éradiqués et que personne ne survivait, ces lionceaux porteraient la bannière du djihad et poursuivraient le voyage* ». Ce n'est pas la première fois que Daech met en avant son modèle d'éducation qui est une des composantes principales du califat. Concevant le djihad dans la durée, les cadres actuels savent qu'ils ne verront pas la victoire finale mais ils mettent tous leurs espoirs dans la génération montante qui est jugée plus « pure » car elle n'a pas été pervertie par l'extérieur, même si certains enfants sont arrivés avec leurs parents qui ont fait la *hijra*. Mais pour cela, il convient d'éduquer correctement les jeunes, en réalité, de les décérébrer comme les sectes savent si bien le faire.

Le comité *Diwan al-Taleem* de la choura, qui peut être comparé à un ministère de l'Éducation, a en charge l'organisation et l'établissement des programmes scolaires. Le cursus d'apprentissage débute réellement à l'âge de 6 ans et va jusqu'à 15 ans. Les principales spécificités des écoles de l'État islamique sont les suivantes : les enfants sont isolés de leurs familles ; les filles sont séparées des garçons et suivent un enseignement particulier ; toutes les matières jugées comme contraires à

l'islam sont remplacées par des cours religieux et une formation paramilitaire.

Si Daech n'est pas le seul mouvement à miser sur la jeunesse, il intègre pleinement la formation dans la globalité de son combat, comme ce fut le cas pour les régimes nazi et communistes, et encore aujourd'hui en Corée du Nord. Comme dans ces dictatures, les enfants de Daech sont invités à dénoncer toute anomalie qu'ils pourraient remarquer dans leur entourage et dans leur famille. Et fait encore plus insoutenable, certains éléments particulièrement méritants sont récompensés en devenant des bourreaux occasionnels. Le but est double : montrer aux ennemis que l'État islamique est le plus fort moralement et endurcir les enfants. Ils seront ensuite capables de toutes les horreurs, n'ayant plus aucune notion de bien et de mal en dehors de celle qui leur est inculquée jour après jour. Les enfants sont de toute façon habitués à la violence la plus extrême, étant conviés aux exécutions qui ont lieu en place publique. Préparer la génération future n'empêche pas d'employer certains enfants au combat. Certains kamikazes sont extrêmement jeunes.

Dans les autres mouvements rebelles en Syrie et en Irak, les enfants servent aussi souvent de simple chair à canon. Ainsi, Abdallah Muhammad Al-Muhaysini – un important idéologue d'Al-Qaida « canal historique » présent en Syrie – prône le recrutement massif de jeunes djihadistes, mais il ne va pas aussi loin que Daech en développant de véritables « écoles du crime »,

même dans la province d'Idlib où le Jabhat Fateh al-Cham, héritier du Front Al-Nosra, règne en maître. Et, différence fondamentale, ces mouvements emploient des jeunes *malgré leur âge* pour compléter leurs rangs de combattants, Daech le fait *en raison de leur âge* pour intensifier sa propagande.

Ce sont aujourd'hui des femmes et des enfants qui occupent le devant de la scène médiatique djihadiste. Mais où sont les hommes ? Malheureusement, ils sont toujours bien présents et redoutables, même si Daech a effectivement connu de sérieux revers sur le front syro-irakien et en Libye. Il est indispensable d'être sur le qui-vive car les réactions risquent d'être extrêmement brutales, aussi bien sur le plan purement militaire que dans le domaine du terrorisme.

La règle pour une unité d'infanterie qui vient de s'emparer d'une position ennemie est de la sécuriser tout en se mettant en position pour repousser toute contre-attaque. Nous en sommes là car les deux mouvements salafistes-djihadistes répètent à l'envi leur intention de frapper l'Occident en général et la France en particulier.

Alain Rodier

19-09-2016

Source : Centre Français de Recherche sur le Renseignement
21, boulevard Haussmann, 75009 Paris – France



Relation du toucher des scrofuleux au sacre de Sa Majesté Charles X

(REIMS, LE 31 MAI 1825)

Le document que vous allez lire n'a jamais été publié dans son intégralité. Le 31 mai 1825, soit deux jours après son sacre, le roi Charles X se rendit à l'hospice Saint-Marcoul afin d'accomplir le rite du toucher et de perpétuer ainsi la tradition des rois thaumaturges. Les religieuses de Saint-Marcoul relatèrent cet événement et les guérisons qui s'ensuivirent dans un manuscrit. Ce document fut ensuite remis à l'abbé Desgenettes ; l'abbé le confia plus tard à Dom Guéranger ; le manuscrit est encore aujourd'hui à l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes. Nous remercions vivement Dom Thierry Barbeau d'avoir transmis ce texte, exceptionnel, à La Gazette Royale. « Dieu te guérisses, le Roi te touche »...

Relation de ce qui s'est passé à l'hospice Saint-Marcoul, le 31 mai 1825

La communauté partagea avec toute la nation la joie que répandit dans les cœurs vraiment français l'auguste cérémonie du sacre de Sa Majesté Charles X. Elle se réjouissait de voir dans cette ville, qui fut le berceau du christianisme pour les Francs, un prince religieux consacrer son royaume et son peuple au Dieu de saint Remi et de Clovis. Les sœurs connaissaient, par le récit de celles qui les avaient précédées dans l'honorable emploi de mères des pauvres, les nombreuses guérisons qu'il avait plu à Dieu d'opérer au sacre de Louis XVI. Dépositaires de quelques-uns des procès-verbaux qui constatent ces faits ¹, elles espéraient les voir se renouveler sous leurs yeux et ne négligeaient rien

¹ Ces procès-verbaux étaient en assez grand nombre avant la Révolution. Nos sœurs anciennes nous en ont parlé souvent et en regrettaient amèrement la perte. Pendant les orages révolutionnaires, les sœurs, qui composaient alors la communauté, ayant refusé le serment de la Constitution Civile du Clergé, furent emmenées de l'hospice pour être renfermées au séminaire devenu maison de détention. C'est alors que beaucoup d'objets précieux disparurent et, entre autres, ces certificats qu'on avait jusqu'alors soigneusement conservés. Parmi celles qui avaient eu le bonheur de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, nous avons connu les sœurs Henri, Madeleine, Leroi, Catherine et Duru. Ces deux dernières furent nos supérieures ; c'est à elles que nous devons le bonheur

pour préparer leurs malades et ceux du dehors à se rendre dignes des mêmes faveurs, par leurs prières et leurs bonnes œuvres. Mais à mesure que le moment approchait, elles virent avec peine [f° 7 v°] qu'on ne s'occupait pas de cette intéressante cérémonie, et bientôt on les chargea d'annoncer aux malades qui se présenteraient, que le Roi ne toucherait pas les écrouelles.

Les personnes pénétrées de respect pour les usages religieux de notre antique monarchie cherchaient à connaître les raisons qui avaient pu déterminer notre auguste monarque à renoncer à l'une des plus belles prérogatives de sa couronne. On se demandait comment il avait pu se décider à ne pas se rapprocher de cette portion de son peuple, que des maux incurables doivent rendre plus chère à son cœur. Les uns attribuaient sa résolution à un sentiment profond d'humilité qui ne lui avait pas permis de croire qu'il plût à Dieu d'opérer par son moyen quelques-uns de ces prodiges, preuves de sa toute-puissance et dons de sa miséri-

—suite Note 1

d'avoir été admises au service des pauvres. Ce sont leurs sages conseils et leurs exemples qui ont guidé mes premiers pas dans cette voie difficile. Le souvenir de leurs vertus sera toujours présent à notre mémoire.

corde pour réveiller et raffermir la foi et allumer le feu de la charité dans tous les cœurs. Les autres pensaient que les intrigues et les réflexions des philosophes avaient pu exercer quelque influence ; qu'on avait craint que le miracle si bien avéré des guérisons précédentes ne se renouvelât pas et que cette circonstance, au lieu de faire rentrer en eux-mêmes des chrétiens indignes des bienfaits du Très-Haut, ne fût pour les faibles une cause de scandale et [f° 8 r°] pour les impies une occasion de triomphe. Quoi qu'il en soit, le 29 mai, jour du sacre, on avait perdu l'espérance de faire révoquer l'ordre qui avait été donné de renvoyer les scrofuleux. Mais que peuvent l'indifférence ou des craintes mal fondées contre une tradition ancienne et si bien établie dans la conscience d'un peuple entier !

Tandis que les conseillers du prince flottaient incertains sur le parti à prendre, les malades pleins de confiance dans la protection de saint Marcoul, instruits des nombreuses guérisons qui avaient suivi le sacre de Louis XVI par ceux qui en avaient été les témoins, affluaient à Reims de toutes parts, se rendaient à l'hospice et là s'informaient avec la plus vive anxiété du jour où ils auraient le bonheur d'être touchés par le Roi.

Il est impossible d'exprimer les

peines et les angoisses des sœurs. Comment annoncer à ces infortunés que leur attente est trompée, que tout espoir de guérison est perdu pour eux ! Ces malheureux, harassés des fatigues de voyages longs et pénibles, se plaignaient amèrement de ne pouvoir se reposer un instant dans le lieu où ils avaient espéré trouver la fin de leurs maux et, dans leur mécontentement, ils avaient l'injustice de s'en prendre [f° 8 v°] aux sœurs de la maison, qui chargées de leur faire connaître la volonté du Souverain, en gémissaient pour eux et avec eux et mettaient tout en œuvre pour la leur rendre favorable.

L'affliction de ces pauvres infirmes était encore augmentée par la présence de plusieurs de ceux qui, touchés au sacre précédent, avaient été guéris. La circonstance ranimant leur reconnaissance, ils venaient publier les bienfaits de Dieu, offrir leurs hommages au glorieux patron de l'hospice, l'implorer pour ceux qui étaient atteints des maux dont ils avaient obtenu la guérison. « *Je viens, disait l'un d'eux, remercier les bonnes sœurs, qui m'ont si bien accueilli il y a cinquante ans, faire ma prière près des reliques de saint Marcoul* » ; et s'adressant à une sœur : « *Voyez, lui dit-il, les cicatrices de mes plaies, j'ai eu le bonheur d'être touché par notre bon roi, et depuis ce temps je n'ai pas éprouvé le plus léger retour du mal dont j'étais atteint.* » Combien la satisfaction des uns devait ajouter à la tristesse des autres ! Les discours de ceux qui publiaient leur bonheur en présence de ceux à qui on ôtait l'espoir de le partager augmentaient les peines et les embarras des sœurs de l'hospice.

L'état du plus grand nombre de ces infortunés était [f° 9 r°] réellement digne de compassion. Appartenant pour la plupart à la classe indigente, les uns avaient été amenés sur de mauvaises charrettes et les incommodités du chemin avaient ajouté à leurs souffrances habituelles. Les autres s'étaient

traînés sur leurs béquilles et, à force de courage et de patience, étaient arrivés au lieu si ardemment désiré. Quelques-uns y avaient été apportés sur le dos ou les bras de leurs parents. Tous étaient sans asile et sans ressource. Comment renvoyer, sans aucune espèce de secours, des malheureux à qui on était obligé de refuser la consolation dont le seul espoir leur avait fait braver tant de fatigues.

Le 30 mai, jour fixé pour la cérémonie des cordons bleus², on informa Sa Majesté de ce qui se passait à Saint-Marcoul. Son cœur toujours ouvert à la bienfaisance s'émut et, par ses ordres, une somme d'argent³ fut remise à la sœur supérieure pour être distribuée aux plus nécessiteux. Ces secours donnés à propos séchèrent quelques larmes, mais, aux yeux de ceux qui les recevaient, c'était un bien faible dédommagement de ce qu'on leur refusait. Cependant toute incertitude allait cesser. Les efforts de ceux qui s'opposaient à cette cérémonie allaient devenir impuissants. Le Roi s'étant une fois occupé du sort de ces infortunés [f° 9 v°], dont peut-être on lui avait laissé ignorer l'arrivée à Reims, ne pouvait longtemps se refuser à leurs désirs et le triomphe de la religion devait être complet.

En vain les aumônes distribuées aux malades, qui s'étaient présentés d'abord, les avaient déterminés à se retirer. D'autres en plus grand nombre leur succédèrent bientôt. Les mêmes scènes accompagnées de détails encore plus affligeants se représentèrent. Monsieur Desgenettes, curé des Missions étrangères à Paris⁴, té-

2 Dans l'après-midi eut lieu à la cathédrale la cérémonie de réception des chevaliers dans l'Ordre du Saint-Esprit. Le soir, selon l'usage, le roi tint un chapitre de l'Ordre où furent nommés vingt et un chevaliers commandeurs ou cordons bleus.

3 1000 francs.

4 Monsieur Desgenettes fut pendant le sacre logé à Saint-Marcoul. Ce respectable ecclésiastique a des droits à la reconnaissance de toute la

moins de ce triste spectacle et touché de la désolation des sœurs, se chargea de réclamer pour les scrofuleux l'appui de quelques personnes puissantes. Il s'adressa à son Éminence Monseigneur de Latil⁵, cardinal et archevêque de Reims. Ce digne prélat réunit ses pressantes sollicitations à celles de Monsieur le Grand-Aumônier⁶. Chacun d'eux peignit au roi le désespoir et la consternation de ces pauvres infirmes. Alors Sa Majesté fut convaincue qu'ils préféreraient à toutes les consolations le bonheur de l'approcher et d'être touchés par elle. Sensiblement affectée de leur malheur et du désir qu'ils témoignaient, elle déclara que la cérémonie du toucher des scrofuleux se ferait à Saint-Marcoul le lendemain [f° 10 r°] 31 mai.

Ce bon prince se souvenait d'avoir vu son auguste frère dans le parc de Saint-Rémi, entouré de deux mille quatre cents scrofuleux, venus des différentes provinces du royaume et des États voisins. Il se souvenait de la tendre compassion qui, après les fatigues d'une cérémonie aussi longue et qu'il avait faite à jeun, détermina Louis XVI à toucher les cancéreux, placés à part pour les soustraire à ses regards, et à qui il voulut accorder la même faveur. Un si bel exemple

— suite Note 4

communauté qui se fait un devoir de la consigner dans ce récit. Ses pieuses exhortations raffermirent le courage de toutes les [f° 16 r.] sœurs au milieu des contradictions qu'elles eurent à éprouver. Il fut dans ces circonstances pénibles leur appui et leur consolation. Depuis il a mis le comble à toutes ses bontés, en envoyant à la communauté une collection précieuse de croix en cristal, qu'elle conservera comme un souvenir des vertus et du zèle dont il lui a donné l'exemple.

5 Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, duc de Latil (1761-1839), aumônier du comte d'Artois en exil, évêque de Chartres en 1821, puis archevêque de Reims en 1824, enfin cardinal en 1826.

6 Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croy-Solre (1773-1844), évêque de Strasbourg en 1817, grand aumônier de France en 1821, transféré à l'archevêché de Rouen en 1823 et créé cardinal au consistoire du 21 mars 1825.

donné par un frère si tendrement chéri ne devait pas être perdu.

Dès que Monsieur le Grand-Aumônier eut pris les ordres du Roi, il s'empessa de faire porter cette bonne nouvelle à l'hospice de Saint-Marcoul. Monsieur le Cardinal Archevêque de Reims, qui depuis longtemps connaissait les peines et les inquiétudes des sœurs, avait déjà envoyé les instructions nécessaires. Aussitôt on commença les préparatifs. La chapelle fut décorée avec soin. On apporta du Garde-Meuble de la Couronne, les tapis, fauteuils et pliants destinés au Roi et aux princes de la famille royale. On défendit d'admettre le lendemain dans la maison aucun étranger. La sœur supérieure fut invitée à [f° 10 v°] enregistrer les infirmes qui se présenteraient. Alors les sœurs purent se livrer à la joie, mais ce ne fut pas sans un mélange de tristesse, en considérant le nombre des malades éloignés par les ordres reçus précédemment et qui se trouvaient privés d'une faveur, à laquelle leur piété et leur confiance en cette cérémonie semblaient leur donner tant de droits.

Le mardi, dès le matin, tout était debout dans la maison malgré les fatigues excessives des jours précédents. Les sœurs trouvèrent dans leur zèle des forces nouvelles. Les malades furent visités par Monsieur Noël⁷, docteur médecin attaché à l'hospice, en présence de la sœur supérieure, qui toujours assiste à cette visite. Bientôt Monsieur Dupuytren⁸, premier chirurgien du roi, vint s'adjoindre à eux. Le but de cet examen étant de ne présenter au toucher que des personnes réellement atteintes d'é-crouelles. Il se fit très rigoureusement.

Le 31 mai 1828, à dix heures, le roi partit à cheval de son palais, revêtu de l'uniforme d'officier

7 Nicolas Noël (1746-1832), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

8 Guillaume Dupuytren (1777-1835), nommé premier chirurgien par Charles X en 1824.

général, accompagné de Monsieur le Dauphin⁹, des princes de la famille royale¹⁰ et des officiers de sa maison. Arrivé à Saint-Marcoul, il descendit de [f° 11 r°] cheval à la porte principale. Là, il était attendu par la communauté et Monsieur l'aumônier de la maison qui s'y était rendu avec ses acolytes portant la croix, l'encens, les chandeliers et l'eau bénite. Monsieur le chapelain présenta l'aspersoir à Monsieur l'Aumônier de quartier, des mains duquel le reçut Monsieur le prince de Croy, Grand-Aumônier, pour donner l'eau bénite à Sa Majesté. On s'achemina ensuite processionnellement vers la chapelle. On traversa la première cour, la salle Sainte-Agnès et le jardin au milieu des acclamations et des cris de « vive le Roi », qui retentissaient jusque dans les rues adjacentes. La foule accourue sur le passage du Roi, répondait à ces cris par de nouvelles acclamations : nulle part l'enthousiasme ne fut plus vif. Le roi parut satisfait de l'ordre et de la propreté de la maison. Au sortir du jardin, il trouva son passage orné de tapis que les sœurs y avaient fait placer. Des ordres avaient été donnés pour faire au nom du Roi une neuvaine à saint Marcoul¹¹ : deux chapelains de Sa Majesté l'avaient commencée le matin par la célébration des Saints Mystères.

À l'entrée de la chapelle, l'eau bénite fut de nouveau présentée avec les cérémonies qui s'étaient observées à la porte de la rue. [f° 11 v°] Le Roi s'étant rendu au

9 Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême (1775-1844), dauphin de Viennois à la mort de Louis XVIII en 1824 et futur Roi Louis XIX (1836-1844).

10 Louis-Philippe, duc d'Orléans (1773-1850), et Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé (1756-1830).

11 Comme aux sacres précédents, Charles X fit dire une neuvaine à saint Marcoul. C'est l'abbé de Pontevez, aumônier par quartier, assisté d'un autre chapelain du Roi, qui en fut chargé.

prie-Dieu qui lui avait été préparé, s'agenouilla et fit sa prière. Pendant ce temps, le chœur chanta le psaume *Exaudiat*, l'oraison pour le Roi¹², l'antienne au saint patron, la strophe *O vere digna hostia*. Ensuite Monsieur Delaumois, aumônier de la maison, donna la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Leurs Altesses Royales, Madame la Dauphine¹³ et Madame, Duchesse de Berry¹⁴, arrivèrent pendant qu'on chantait le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*. L'empressement pour voir le Roi avait été tel, que leurs voitures furent obligées de s'arrêter pour donner à la foule le temps de s'écouler ; ce qui se fit fort lentement, les citoyens, avides de voir les princesses, se pressaient autour d'elles et témoignaient leur amour par les cris mille fois répétés : « Vive le roi, vivent les Bourbons ! »

Après avoir demandé à Dieu, par l'intercession de saint Marcoul, la guérison des malades qu'il était venu toucher, le Roi dans le plus profond recueillement et fortement pénétré de l'importante cérémonie dont il allait être le ministre, retourna à Sainte-Agnès et y trouva réunis et rangés environ cent trente malades de la maison ou du dehors : faible reste de [f° 12 r°] ce nombre considérable d'infirmes, qui, dans les jours précédents, s'étaient empressés à venir chercher près de leur Roi la guérison de leurs maux ou au moins les douces consolations de l'espérance.

Le Roi toucha les malades et prononça la formule : « *Dieu te guérisse, le Roi te touche.* » Il adressa même à quelques-uns des

12 *Le Domine salvum fac regem.*

13 Marie-Thérèse-Charlotte de France, *Madame royale* (1778-1851), fille de Louis XVI.

14 Marie-Caroline-Ferdinande-Louis, princesse de Deux-Siciles (1798-1870), fille de François I^{er} de Bourbon, Roi des Deux-Siciles, épouse de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry (1778-1820), second fils de Charles X.

paroles pleines de cette bonté qui lui est si naturelle. Voyant une femme privée depuis longtemps de l'usage de ses jambes faire des efforts impuissants pour s'approcher : « Attendez, lui dit-il, bonne mère, j'irai à vous. » Un jeune homme portait son bras en écharpe, il lui demanda s'il avait été blessé dans quelque bataille. La vue d'un enfant dont les plaies sont placées à la tête, lui arracha cette exclamation : « Ses souffrances doivent être cruelles ! » On voyait que son cœur était profondément ému du spectacle de tant de malheureux.

Nous avons dit que le roi avait touché les malades et prononcé la formule, parce que des spectateurs peu attentifs ont paru en douter et que, sur ce témoignage équivoque, d'autres ont assuré qu'il ne l'avait pas fait. Il y a bien de la légèreté dans cette assertion. Le Roi était venu toucher les scrofuleux, suivant l'usage de ses prédécesseurs ; il est impossible de [f° 12 v°] croire qu'il n'a pas accompli religieusement ce qui est prescrit par le cérémonial. Les sœurs placées près des malades et qui portaient à cette action du Roi un si vif intérêt ont parfaitement entendu la formule, et dans leur cœur elles bénissaient notre auguste monarque, qui touchait avec une si bienveillante compassion des infirmes, qui excitent quelquefois en elles une réputation involontaire.

Pendant cette cérémonie, son Altesse Royale Madame la Dauphine avait eu la bonté d'adresser la parole à l'une des sœurs, s'informant à elle du nombre des malades, de celui des sœurs, de l'ordre auquel elles appartiennent, des maisons du même ordre en France. Pendant qu'elle satisfait à ces questions on prévient cette sœur qu'elle avait l'honneur de parler à Madame la Dauphine. « Madame la Dauphine ! », reprit-elle tout étonnée, en s'adressant à la per-

sonne qui lui donnait cet avis ; « Oui », dit la princesse avec la plus grande affabilité, puis elle continua ses questions sur divers objets. Enhardie par cette bienveillance, sœur N. pria son Altesse Royale de vouloir bien lui faire connaître les grands personnages qui accompagnaient le Roi. La princesse les lui désigna successivement. Frappée de cet air [f° 13 r°] de grandeur et de bonté qui s'allient si bien dans la personne de Charles X, sœur N. s'écria « Madame que notre auguste monarque est bon – Oui, ma sœur, répondit la princesse, il est bien bon, sa visite attirera sur votre maison les bénédictions du Ciel. » Sœur N. lui exprima le regret de ne pas voir les enfants de France ¹⁵ « Leur âge n'a pas permis de les amener. » Puis faisant l'éloge de leur amabilité et de leur gentillesse, elle se tourna vers une personne placée à côté d'elle, en ajoutant : « Voilà leur Mère. – La mère de notre espérance », dit la sœur. Madame la duchesse de Berry parut accueillir ce petit mot fort affectueusement : elle dit qu'elle avait reçu de sa fille une lettre à l'occasion de sa fête, sainte Clotilde. Elle se disposait même à la montrer, mais elle en fut distraite par ce qui se passait. Sœur N. remarquant que Monsieur le Dauphin était le seul que Madame la Dauphine ne lui eut pas montré, témoigna le désir de le voir. « Le voilà, répondit-elle d'un ton plein d'amitié pour son auguste époux, Monsieur le duc d'Orléans est à côté de lui. »

Pendant le toucher des malades, Monsieur Delaunois précédait immédiatement Sa Majesté, et les lui présentait. Il a aussi bien [f° 13

15 Louise-Marie-Thérèse d'Artois (1819-1864), future régente de Parme, et Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux (1820-1883), et futur Henri V (1844-1883).

v.] entendu la formule que le Roi prononçait à demi-voix, fort distinctement. Le témoignage de ce respectable ecclésiastique suffirait seul pour détruire toute assertion contraire, nous n'insisterons pas davantage sur cette circonstance, le fait est suffisamment éclairci pour ceux qui cherchent la vérité de bonne foi.

La cérémonie du toucher des malades étant finie, Monsieur Delaunois, s'adressant à Sa Majesté, prit la liberté de lui observer que les sœurs étant toujours avec les scrofuleux, se trouvaient constamment exposées à ce mal contagieux, qu'elles croyaient que le toucher du Roi pouvait les en préserver et que ses prédécesseurs leur avaient toujours accordé la même grâce. « Quelles s'avancent » dit le Roi : en même temps Monsieur l'aumônier les invita par ses gestes à s'approcher. Ici s'éleva une légère discussion. Monsieur le Dauphin qui n'avait entendu ni la demande de Monsieur Delaunois, ni la réponse favorable de Sa Majesté, prenant la parole : « Les sœurs, dit-il, ne sont pas atteintes d'écrouelles. – Monseigneur elles regardent cette faveur comme un préservatif. – Ce n'est pas l'usage. – Monseigneur notre cérémonial prouve le contraire. – Où est-il ? – Monseigneur nous l'avons fait passer à Monsieur le Grand-Aumônier. » On [f° 14 r.] interroge son éminence. « Je n'ai pu lire le livre tout entier. » Cette réponse n'éclaircissait pas la question. Mais le Roi sut trouver dans son cœur le moyen de trancher la difficulté, il posa sa main sur celles de l'une des sœurs. Celle-ci crut deviner l'intention du Roi, emportée par son amour et n'écoutant que les mouvements de son cœur, baisa la main qu'il avait eu la bonté de lui présenter, puis se relevant : « Approchez, mes sœurs, Sa Majesté vous permet de lui baiser la main. » Toutes furent admises au même honneur. Le roi mit

le comble à leur satisfaction en disant : « *Je vous remercie, mes sœurs, vous avez bien soin de mes pauvres.* »

Peu après le roi quitta l'hospice et alla implorer sur son peuple et sur lui-même la protection de l'apôtre des Français¹⁶. Il laissa les sœurs et les spectateurs pénétrés de la plus vive reconnaissance. Plus les infirmes avaient craint d'être privés du bonheur qu'il venait de leur procurer plus ils sentirent la grandeur du bienfait, non seulement Sa Majesté les avait recommandés à saint Marcoul et les avait touchés, mais encore elle avait fait remettre à chacun d'eux des marques de sa libéralité. Sa présence avait contenu les élans [f° 14 v.] de la joie, mais, à son départ, elle éclata par les mêmes témoignages d'amour qui l'avaient accueillie à son arrivée.

La maison présenta alors un spectacle bien différent de celui des jours précédents, aux gémissements et aux plaintes, succédèrent la consolation et l'espérance.

¹⁶ Après avoir quitté l'hospice, Charles X se rendit à la basilique Saint-Remi afin d'y vénérer les reliques du saint.

Bientôt ce que l'opulence a de plus somptueux remplaça les livrées de la misère. Les personnes les plus qualifiées de la cour venaient, dans l'asile des pauvres, féliciter les sœurs et se réjouir avec elles de la victoire remportée sur la philosophie et l'indifférence. Des étrangers de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions, s'empressaient à visiter les lieux où le Roi venait de donner un si grand exemple de charité et une preuve de son respect pour la religion et pour les usages du royaume très chrétien. Tous allaient adresser leurs vœux à saint Marcoul, unir leurs prières à celles de notre bon Roi ; demander à Dieu de renouveler pour les enfants les merveilles qu'il avait opérées pour les pères et dont ceux-ci leur ont transmis le glorieux souvenir. Animés par ces exemples de piété que donnent tous les jours le roi et son auguste famille, pleins du désir de voir la religion reflourir, ils disaient avec le Roi-prophète : « *Seigneur, nous [f° 15 r.] avons entendu de nos oreilles, et nos pères nous ont annoncé l'ouvrage que vous avez fait dans leurs jours et dans les jours anciens, levez-vous, Seigneur, secourez-nous pour la gloire de votre Nom.* »

Parmi les personnes qui vinrent offrir leurs hommages au bienheureux patron de l'hospice, on distinguait deux jeunes gardes du corps qui édifièrent toute la maison par leur piété et la sagesse de leurs discours.

Deux chapelains, ainsi que nous l'avons dit, avaient commencé une neuvaine le jour même du toucher des malades : ils la continuèrent après le départ du roi pour la capitale. Tous les malades de la maison y prirent part. Monsieur l'aumônier les disposa à s'approcher des sacrements. Le dernier jour il y eut communion générale. On chanta un *Te Deum* en action de grâces. Les pauvres de la maison firent entre eux une collecte et déposèrent entre les mains de la sœur supérieure cette portion de leurs épargnes, la suppliant de faire dire des messes pour la conservation du Roi et la prospérité de son royaume.

Tel a été l'ordre de cette cérémonie, dont quelques détails ont pu nous échapper n'ayant voulu consigner dans ce récit que ce qui avait été vu et entendu par les sœurs et par Monsieur Delaumois leur aumônier.

A N N E X E

PROCÈS-VERBAUX

Nous soussignées Françoise Menu, dite en religion sœur Marie, supérieure des sœurs hospitalières de l'hôpital de Saint-Marcoul, et Marie Antoinette Lecareux, dite sœur Rosalie, assistante et économe, après avoir consulté celles de nos sœurs chargées spécialement du pansement des malades guéris par la suite du toucher de Sa Majesté Charles dix, et avoir nous-mêmes visité de nouveau ces malades, de la guérison desquels nous nous étions assurées différentes fois depuis cette heureuse époque, certifions,

1. Que le nommé Jean-Baptiste Camus, âgé de cinq ans et demi, admis à l'hospice le huit avril mil huit cent vingt-trois, à l'âge de trois ans, nous avait été avant son admission souvent apporté par sa mère pour recevoir les conseils et les remèdes propres à la guérison d'une humeur scrofuleuse qui s'était manifestée peu de jours après sa naissance, que malgré les soins qui lui ont été donnés avant et depuis son admission, quatre plaies qu'il avait au bras peu de jours avant le toucher de Sa Majesté semblaient faire

craindre un accroissement à son mal ; qu'aussitôt après elles donnèrent des espérances de guérison qui se trouvèrent bientôt confirmées. Nous croyons devoir ajouter que voulant laisser exister un cautère au même bras, établi depuis dix-huit mois, nous fûmes forcées de la discontinuer attendu la guérison du cautère et des plaies scrofuleuses.

2. Que Marie Clarisse Faucheron, âgée de douze ans, admise le vingt-trois novembre mil

huit cent vingt-quatre, ayant une plaie scrofuleuse à la joue depuis l'âge de cinq ans, a été parfaitement guérie dans la quinzaine qui a suivi le toucher.

3. Que Suzanne Grevisseaux, âgée de onze ans, admise le dix novembre mil huit cent vingt-quatre, dès l'âge de deux ans nous fut présentée par sa mère, et depuis à différentes époques, pour recevoir des médicaments, que lors de son entrée à la maison elle avait autour du col et à la partie supérieure de la poitrine cinq plaies, qui s'étaient fermées peu de temps avant le toucher du roi, mais avaient été remplies par des tumeurs scrofuleuses qui nous laissaient la crainte de les voir se rouvrir, qu'aujourd'hui, il n'existe ni plaies ni humeurs et que la guérison est parfaite

4. Marie Élisabeth Colin, âgée de neuf ans, entrée le quatorze octobre mil huit cent vingt-trois, atteinte d'une humeur scrofuleuse autour du col avait, avant le toucher du Roi, plusieurs plaies qui sont parfaitement guéries.

5. Que Marie Anne Mathieu, âgée de quinze ans, admise le vingt-six juin mil huit cent vingt et un, est parfaitement guérie de tumeurs scrofuleuses qui étaient fort considérables à l'époque du sacre, que l'engorgement a sensiblement diminué après le toucher du Roi, qu'il n'existe plus en ce moment et qu'elle est en outre parfaitement guérie d'une plaie aussi fort considérable au côté gauche du col.

Nous certifions en outre que l'état actuel de ces malades guéris peu de temps après le toucher de Sa Majesté ne nous laisse pas la

crainte que le mal ait quitté la plaie qu'il occupait pour partie du corps, en foi de quoi nous avons dressé la présente attestation dont nous avons différé jusqu'à ce jour la rédaction afin de mieux constater les guérisons.

Le présent procès-verbal a été lu à notre communauté, et adopté à l'unanimité, elle a ensuite décidé qu'il en serait fait une double expédition dont l'une serait adressée à Monseigneur de Latil, archevêque de Rheims, la seconde à Monseigneur le cardinal Grand Aumônier, et l'original déposé aux archives de la maison et ont deux sœurs signé avec nous au nom de la communauté.

Rheims, ce huit octobre mil huit cent vingt-cinq.

Sœur Marie, supérieure,
Sœur Rosalie, assistante économe,
Sœur Célinie,
Sœur Agathe.

Je soussigné prêtre, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rheims, chapelain de l'hôpital de Saint-Marcoul de ladite ville, certifie que la déclaration faite et exprimée ci-dessus par nos chères sœurs supérieure, économe et autres, hospitalières composant la communauté des sœurs hospitalières de saint-Marcoul, est conforme à la plus exacte vérité ; que j'ai moi-même examiné et reconnu les plaies guéries et cicatrisées des individus désignés dans leur dite déclaration ou procès-verbal, et que lesdits individus sont du nombre de ceux dudit hôpital que j'eus l'honneur de présenter successivement à Sa Majesté Charles dix, lorsqu'elle voulut bien leur accorder la grâce d'être touchés de sa main royale le lendemain de son sacre.

Rheims ce huit octobre mil huit cent vingt-cinq. Delaumois, chan. hon. chap. de saint-Marcoul.

Je soussigné docteur chirurgien et médecin de l'hospice de scrofuleux (depuis 56 ans), certifie avoir scrupuleusement examiné les plaies de cinq dénommés ci-dessus, avant leur entrée à l'hospice, et avoir reconnu et constaté par un certificat nécessaire pour leur admission, qu'elles étaient indubitablement toutes de nature scrofuleuse. Je certifie de plus que les plaies de chacun de ces cinq individus sont depuis deux et trois mois, guéries ; et qu'il n'a été employé pour leur guérison que le traitement habituellement en usage. J'atteste en outre qu'ils ont tous été touchés par Sa Majesté Charles dix que j'ai accompagnée et suivie de très près depuis le premier attouchement jusqu'au dernier.

Rheims ce 8 septembre 1825



Les Lumières à l'épreuve du réel (III)

Aujourd'hui placée sur un piédestal, la philosophie des Lumières a été critiquée par la majeure partie des philosophes des XIX^e et XX^e siècles. Contradictions flagrantes, inepties sur les notions de nature, de société, de propriété, d'universalisme... Véritable visage d'une "philosophie" démasquée.

(La première et la deuxième partie de ce texte ont été publiées dans les numéros précédents, n° 146 et 147.)

Du Contrat social débute par une intense critique des thèses absolutistes : les partisans de l'inégalité naturelle, Aristote lui-même, se seraient mépris en confondant l'effet de cette inégalité et sa cause. Car si l'esclave demeure esclave, ce n'est qu'en raison de son éducation. Pour Rousseau, en effet, l'égalité des hommes est une conséquence de la liberté dans laquelle ils sont à leur naissance. Pourtant, né libre, l'homme est partout dans les fers. Et pour justifier cette assertion, les philosophes citent en exemple les lettres de cachet par lesquelles le roi pouvait soi-disant décider de l'emprisonnement de n'importe qui sans motif !

Dans ces conditions, comment concilier société et liberté ? Voilà le problème que Rousseau entend résoudre. Et la solution qu'il propose est une théorie, cette fameuse théorie du contrat. Ces hommes nés libres, c'est par un contrat d'association qu'ils conviennent de s'unir et de se soumettre à la volonté générale. La seule société qui soit est celle dans laquelle tous se rallient à la décision de la majorité et de manière unanime parce qu'ils y ont librement consenti. Car c'est à l'avance que la minorité a accepté la loi de la majorité.

La démocratie de Rousseau est directe et non représentative. L'expression de la volonté générale ne doit pas être faussée. Dès lors que « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté », comme il l'écrit dans le *Contrat social*, tous lui sont soumis, sans exception. Le pouvoir n'est plus qu'exécutif, tout subordonné qu'il est au pouvoir du peuple qui décide des lois. Quant à la propriété, chez Rousseau, elle ne peut qu'être foncière

et n'est acceptable que dans les strictes limites de ce que le propriétaire peut faire fructifier par son seul travail, sous peine de spoliation d'autrui.

Et pourtant, toutes ces affirmations ne sont rien. Car dans le domaine juridique, les règles sont tout autres. En effet, le droit « est la raison universelle, la suprême raison fondée sur la nature même des choses ¹ ». Et partant, les lois ne sont que « le droit réduit en règles positives, en préceptes particuliers ¹ ». Les lois, quant à elles, obéissent au droit et lui donnent les sanctions qui lui manquent pour qu'il soit obligatoire. Le droit dirige, les lois commandent. Si la loi est la volonté générale et qu'à elle tous sont soumis, alors que faire lorsqu'elle se trompe... Faut-il le rappeler, le parti nazi obtiendra 44 % des suffrages, soit les voix de 17, 277 millions d'Allemands, aux élections législatives du 5 mars 1933, et ce alors que le premier volume de *Mein kampf* était publié depuis le 18 juillet 1925. Et c'est bien une loi, en France, du 11 décembre 1942, qui imposa l'apposition de la mention « juif » sur tous les documents personnels (carte d'alimentation et carte d'identité)...

Comme un coup de canif dans le « contrat »

Non ! La société ne résulte pas d'un contrat mais bien d'un impératif. Car sans elle, l'homme, seul, ne peut survivre dans une nature qui lui est hostile. La société n'est pas un choix mais une obligation pour sa sécurité. Une obligation à

laquelle les hommes ne sont pas libres de se soumettre sous peine de disparaître. En ce sens, c'est la société qui permet à l'homme de demeurer et donc de conserver sa liberté. Loin de le corrompre, elle lui permet de bénéficier de la protection dont il a besoin pour vivre, de subvenir à ses besoins et d'exercer pleinement ses facultés. Bref, c'est la société qui rend l'homme meilleur.

La propriété, elle, n'a rien de conventionnel. La propriété est en nous. C'est « une institution directe de la nature ² ». Ce droit n'est pas « le résultat d'une convention humaine ou d'une loi positive ». Tout au contraire, il est « dans la constitution même de notre être ³ ».

Faut-il le rappeler, tant cela est une évidence, la propriété existe depuis que l'homme existe : le chasseur est le propriétaire des proies qu'il capture et le cueilleur celui des fruits qu'il attrape. De même, l'homme préhistorique était pleinement propriétaire de l'arme qu'il s'était confectionnée pour se défendre et de la grotte dans laquelle il abritait sa famille. Dire le contraire serait mentir. Plus encore, la propriété est source de justice tant il est vrai que « pour rendre à chacun le sien, il faut que quelqu'un puisse avoir quelque chose ⁴ ». Tant il est vrai, aussi, que c'est le travail de l'homme qui fait à la propriété porter ses fruits et que, bien évidemment, ces fruits

2 P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code Civil*, Paris, 1827, t. VI, p. 426.

3 P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code Civil*, Paris, 1827, t. XI, p. 113 et s.

4 P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code Civil*, Paris, 1827, t. XI, p. 116.

1 Recueil complet des discours prononcés lors de la présentation du Code civil, Paris, Firmin Didot Frères, 1838, t. 1, p. 6.

ne sont pas les mêmes selon que l'on s'est agité ou non à les faire naître.

Il y a donc des différences. Et ces différences, on ne doit pas les faire disparaître, les gommer, les rogner, artificiellement, sous peine de les voir renaître immédiatement ; car cela serait contraire à la justice. Qu'en serait-il, en effet, d'un enfant qui obtiendrait 16 à un devoir difficile (lui ayant demandé du temps et des efforts) et à qui le maître annoncerait qu'il devra céder 6 points à celui qui n'a rien fait pour qu'il obtienne autre chose qu'un 4, afin que tous deux aient 10 au prétexte de l'égalité ? Quel sentiment d'injustice ! Quelle négation de toute reconnaissance du travail et des efforts ! Quelle colère et quel ressentiment fait-on ainsi naître ainsi dans le cœur de celui que l'on devrait au contraire récompenser.

Non, ce ne sont pas les différences sociales qu'il faut faire disparaître mais, au contraire, les sentiments de bienfaisance et d'humanité qu'il faut encourager. Et ce pour qu'elles deviennent à leur tour une richesse. Car c'est du faible que naît la force lorsque l'on cesse de lui mentir et de l'humilier, de le moquer.

Nous voici bien loin des conceptions des philosophes dits des Lumières, dont bon nombre – parmi lesquels Voltaire et Diderot (et c'est un comble !) – étaient d'ailleurs, faut-il le rappeler, favorables à un régime royal... Quant à Rousseau, il semble bien douter lourdement de la démocratie : « *S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes [...] Il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais*⁵. »

Par ce qu'elle laisse à penser de l'organisation politique des hommes selon les lumières et des atrocités commises en son nom qu'elle annonce, cette pensée fait froid dans le dos.

5 J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Culture commune, 2013.

La nature dénaturée

Pour les philosophes des Lumières, et notamment Rousseau, la nature est tout d'abord un état purement théorique, hypothétique. Le *bon sauvage* est d'ailleurs un mythe qui n'est revêtu d'aucune réalité historique. Ce n'est d'ailleurs pas un idéal. Rousseau fait de l'homme naturel un « *animal stupide et borné* » (*Du Contrat social*, Livre I, chapitre 8), et si cet homme agit bien, c'est surtout parce qu'il n'a aucune occasion de faire le mal. Vivant seul, il ne peut nuire à autrui et recherche seulement la satisfaction de ses besoins qui sont d'ailleurs très limités. Bref, il agit bien parce qu'il n'a pas de tentation, et non par vertu. Il n'est donc pas spécialement bon et si l'état de nature est un état de bonheur, c'est celui de l'imbécile heureux. Le professeur Xavier Martin a d'ailleurs bien montré dans *L'Homme des droits de l'homme et sa compagne*⁶ que le bon sauvage à la Rousseau n'est, pour les révolutionnaires, qu'un être fruste, n'aspirant qu'à jouir, intellectuellement borné et affectivement limité.

Quel magnifique tableau de la nature humaine et qui, pourtant, trouve le moyen d'une critique du dogme du péché originel : « *L'idée de péché originel, pour Cassirer, est en effet la cible commune qui unit dans leur lutte les diverses tendances de la pensée des Lumières. Hume lutte aux côtés du déisme anglais, Rousseau aux côtés de Voltaire : il semble que pour un temps, afin d'abattre cet ennemi commun, il ne reste rien des différences et des divergences*⁷. » Kant lui-même, dans son ouvrage *Conjectures sur le commencement de l'histoire humaine*, n'hésitera-t-il pas à réinterpréter la Genèse au cours de laquelle, bien évidemment, la faute est liberté, la chute, émancipa-

6 X. Martin, *L'homme des droits de l'homme et sa compagne (1750-1850), sur le quotient intellectuel et affectif du bon sauvage*, Bouère, DMM, 2001.

7 *Mélanges de science religieuse*, Facultés catholiques, 1967, t. 24 à 26, p. 143.

tion, et la fuite, humanisation. De cette présentation, Kant déduit : « *Il résulte que la sortie de l'homme hors du paradis [...] n'a été rien d'autre que le passage de l'état de primitivité d'une créature purement animale à celui d'humanité, passage des lisières où le tenait l'instinct à la direction qu'exerce la raison ; bref, de la tutelle de la nature à l'état de liberté*⁸. »

Pourtant, l'état de nature, en droit, ce n'est pas cela : « *On fait honneur à l'homme qui erre dans les bois, et sans propriété, de vivre dégagé de toutes les ambitions qui tourmentent nos petites âmes. N'imaginons pas pour cela qu'il soit sage et modéré : il n'est qu'indolent. Il a peu de désirs, parce qu'il a peu de connaissances. Il ne prévoit rien, et c'est son insensibilité même sur l'avenir qui le rend plus terrible quand il est vivement secoué par l'impulsion et la présence du besoin. Il veut alors obtenir par la force ce qu'il a dédaigné de se procurer par le travail : il devient injuste et cruel !*⁹ »

Sans règle portant sur la répartition harmonieuse des biens, la vie des hommes est un enfer. La querelle est partout et tout le temps. La moindre terre est disputée, même vague et inculte, et les occasions de guerre sont fréquentes pour la nourriture, la reproduction, les territoires... Non, « *l'état sauvage est l'enfance d'une nation, et l'on sait que l'enfance d'une nation n'est pas son âge d'innocence*¹⁰. » Tels sont les principes qui gouvernent les origines de notre société moderne.

Vous avez dit « universalisme » ?

L'universalisme, voilà ce à quoi les Lumières prétendent. Persuadés que les humains sont supé-

8 F. Schroeter, *La critique kantienne de l'eudémonisme*, Paris, P. Lang, 1992, p. 43.

9 P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code Civil*, Paris, 1827, t. XI, p. 115.

10 P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code Civil*, Paris, 1827, t. XI, p. 116 et s.

rieurs par la raison à toutes les autres créatures et capables par le consentement de tous de s'unir en société, les philosophes des Lumières s'opposent à tout individualisme.

L'universalisme renvoie à une pensée qui se fonde sur un postulat d'égalitarisme et de justice. Dès lors, les principes d'équité et de justice qui la dirigent sont naturellement partagés partout.

Pourtant, dans nos sociétés, ce qui n'a jamais été autre chose qu'un idéal est rapidement devenu contesté, tant l'histoire a montré combien, au nom de ce concept, des peuples ont été opprimés. Le colonialisme et l'ethnocentrisme sont passés par là. Et si l'universalisme trouve aujourd'hui à s'exprimer, ce n'est guère plus que sur le terrain économique et dans le cadre de cette mondialisation dont certains économistes nous promettent les merveilles, mais dont on voit bien que le tournant de l'année 2015 marquera le stade définitif d'un échec annoncé. Au contraire, c'est le grand retour, avec les frontières retrouvées, des identités et des différences. Mais avec lui, aussi, le retour de l'égoïsme étroit, du repli communautaire et du nationalisme agressif. Et voilà maintenant que l'individualisme est dénoncé, et avec lui, les grands maux qui font dire des droits de l'homme qu'ils ne sont que ceux de l'homme européen au nom d'un détestable et détesté impérialisme occidental...

Après tout, Joseph de Maistre dénonçait déjà, dans les *Considérations sur la France*, cet homme des Droits de l'homme universel : « *La Constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'homme. Or, il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc. ; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être persan ; mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à*

*mon insu*¹¹. » L'homme universel, entendait-il montrer, est une illusion, un abstrait : « *Il y a grand dommage à nier les racines d'où se tirent l'identité et la substance de chaque individu. À vouloir reconstruire le réel ex nihilo, on le perd et on se perd sans espoir de salut*¹². » D'ailleurs, les philosophes des Lumières n'y croyaient guère eux-mêmes, tant (du point de vue de la nature) l'idée de diversité traverse leurs pensées. Depuis les *Lettres persanes* (1721) de Montesquieu jusqu'au *Micro-mégas* (1752) de Voltaire, en passant par les *Voyages de Gulliver* (1726) de Jonathan Swift, tout est bon pour rappeler la relativité d'une réalité déclinée sur les plans cosmologique, politique, épistémologique et même moral. Montesquieu, quant à lui, l'appliquera aux mœurs et aux lois dans *l'Esprit des Lois* (1748). C'est alors, inévitablement, que d'un relativisme généralisé, l'accusation ne tardera pas à être lancée contre les Lumières. C'est la thèse de Hegel, d'Adorno et de Horkheimer (*Dialectique de l'Aufklärung*).

En niant le seul universel, fondé sur le divin, les Lumières sont conduites à une impasse qui leur interdit tout universalisme. Nulle borne ne peut plus, dès lors, retenir le déferlement du scepticisme. La science humaine, maintenant indépendante de toute foi, finit par se condamner à la précarité perpétuelle, tout énoncé n'étant admis que tant que la preuve du contraire n'est pas rapportée. Ainsi, « *les philosophes des Lumières attaquaient la religion au nom de la raison : ce qu'ils anéantirent en fin de compte fut non pas l'Église mais la métaphysique et le concept objectif de raison proprement dit,*

11 J. de Maistre, *Œuvres complètes*, Slatkine, Genève, 1979, t. 1, Chap. VI.

12 P.-H. Tavoillot, *L'idée d'universalité*. BNF - Le siècle des Lumières : un héritage pour demain. expositions.bnf.fr/lumieres/arret/04.htm

*la source d'énergie de leurs efforts même*¹³. »

Destructeurs du particulier comme de l'universel, les Lumières sont la cible de toutes critiques. Attilas de la pensée philosophique, il ne reste rien après leur passage. Inaugurant ce « *nihilisme contemporain* » propre à Jacobi, ce sont alors tous les maux de l'époque moderne qu'on leur impute : malaise de la civilisation (Freud), règne de la raison instrumentale et de la bureaucratie (Weber), arraisonement de la nature par la technique (Heidegger), avènement de l'administration du monde (école de Francfort)... En réduisant l'homme à lui-même, l'humanisme devient le monde de l'inhumain.

Des Lumières à l'enfer

Ainsi donc, la philosophie des Lumières est-elle erronée ; le constat en est d'ailleurs aujourd'hui communément admis : « *Nous sommes aujourd'hui conscients de ce que le rationalisme du XVIII^e siècle, sa façon de vouloir assurer la solidité et la tenue requise pour l'humanité européenne était une naïveté*¹⁴. » Mais au-delà de ce constat et sans toutefois s'en contenter, la pensée moderne ne manque pas d'en questionner les motifs ; ainsi Husserl s'interroge-t-il, plus profondément : « *Qu'en est-il de l'explication sérieuse de cette naïveté*¹⁵ ? » Car une raison qui ne trouve ses limites qu'au sein d'un homme mu par les passions, traversé notamment par cette volonté de puissance si chère à Nietzsche, s'est révélée

13 J.-F. Mattei, *Le discours philosophique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 303.

14 L. Blanchi, J. Ferrari, *Kant et les Lumières européennes* : actes du 7^e Congrès de la Société d'études kantienne de langue française organisé à Naples, 20-22 octobre 2005.

15 Husserl, *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, 1976, p. 21 et s.

proprement dictatoriale. Et le reproche fait à la rationalité d'une intangible domination traverse tout le discours d'une modernité traumatisée par les atrocités commises en son nom, de Hegel à Marx, de Nietzsche à Heidegger et de Foucault à Derrida. Habermas ne manque pas de relever cette condam-

nation d'une dictature de la raison. Car de la terreur à Auschwitz, des Khmers rouges aux attentats du 11 septembre, des Brigades rouges aux fusillades du 13 novembre, du Stalinsisme à *Charlie hebdo* ou au *Bataclan*, c'est le projet moderne de réalisation d'une universalité par la rationalité qui est liquidé

dans le chaos tragique d'une société aveuglée, puis brûlée, aux lumières de la raison. Tant il est vrai que l'on reconnaît toujours le chemin qui mène à l'enfer aux bonnes intentions qui le pavent...

François des Millets

La fin de la République des Idéologies

Les historiens s'accordent à dire que la naissance de la droite et de la gauche réside dans les premières assemblées révolutionnaires où les plus modérés se tenaient à la droite de l'orateur tandis que les plus fanatiques se trouvaient à sa gauche. La configuration des deux assemblées (assemblée nationale et sénat) n'a cessé de reproduire ce schéma.

Mais ce qui est passé quasiment inaperçu réside dans l'origine des idéologies qui président aux luttes partisans au sein du pays. Ces idéologies qui structurent le discours politique depuis la naissance de la démocratie parlementaire moderne, soit depuis la fin du XIX^e siècle, sont le socialisme et le libéralisme.

Ces idéologies ont progressivement investi le schéma droite/gauche, qui, jusqu'à la révolution industrielle, se déterminait essentiellement dans l'attitude vis-à-vis des structures traditionnelles de la société pré-révolutionnaire : la monarchie et l'Église. Jusqu'à la deuxième république et le second empire, la droite était bonapartiste ou royaliste et souvent inspirée de valeurs chrétiennes tandis que la gauche était républicaine et généralement anti-cléricale. Avec la révolution industrielle et surtout avec la troisième république, les tenants de la république laïciste ayant quasiment éteint toute opposition, le schéma droite/gauche devait, pour survivre, coïncider avec d'autres « valeurs », faisant naître un nouveau clivage.

En effet, le régime démocratique parlementaire ne peut se passer de la dichotomie droite/gauche : elle constitue sa respiration, son moteur : il est nécessaire de légitimer la majorité gouvernementale par le choix électoral d'un camp par préférence à un autre camp, et d'assurer de temps à autre une alternance, étant relevé que la dynamique révolutionnaire des institutions assure, sur le long terme, la suprématie du camp « progressiste » (qui apparaît le mieux à même de défendre des valeurs fondatrices de liberté et d'égalité qui sont unanimement reconnues par ceux qui veulent pouvoir assurer un rôle politique dans les institutions) sur le camp « conservateur » (qui apparaît freiner l'aspiration au « progrès » qui se veut universelle).

Revenons à notre nouveau clivage : sa naissance a été assurée avec les suites de la révolution industrielle et la naissance d'une classe ouvrière qui s'en est suivie. Cette classe ouvrière, souvent déracinée, a trouvé dans les théories socialistes du XIX^e siècle relayée par les syndicats un moyen d'exprimer son refus de l'exploitation à laquelle se livrait un patronat de plus en plus avide de richesses et exempt de valeurs chrétiennes. La gauche républicaine et anticléricale s'est appropriée progressivement cette doctrine socialiste, voyant ainsi un nouveau fondement à son action politique, et, avec elle, une classe intellectuelle, souvent bourgeoise, et jusqu'alors indifférente aux problèmes sociaux et économiques, mais fon-

damentalement républicaine et généralement a-religieuse, a pris les commandes de la pensée progressiste. Cette pensée socialiste prônait une répartition plus grande des richesses, et pour cela un interventionnisme de l'État.

Face à l'expansion du socialisme, certains intellectuels s'inspiraient d'auteurs anglais, eux-mêmes pénétrés de la pensée protestante qui veut que la réussite économique est un signe de bénédiction divine, une pensée qui n'avait cessé dès l'origine d'accompagner outre-Manche la marche de la révolution industrielle. Ces intellectuels échafaudèrent une théorie selon laquelle la finance et l'économie répondaient à des lois immuables et concouraient naturellement au bien commun. Selon eux, il n'était pas possible d'y déroger, sauf à encourir de graves crises financières, économiques et par voie de conséquence sociales. L'État devait être cantonné à ses stricts pouvoirs régaliens traditionnels (police, justice et armée). Le libéralisme était né. La droite, par opposition à la gauche devenue socialiste, et parce que souvent issue des classes possédantes, s'appropriait progressivement cette doctrine.

Le schéma droite/gauche recouvrait dorénavant le clivage libéralisme/socialisme. Il n'a cessé depuis de s'en réclamer, même si de temps à autre la droite affichait, d'avantage que la gauche, les valeurs patriotiques, voire nationalistes (encore qu'en la matière, un Clemenceau n'a pas eu beaucoup à envier à un Déroulède).

Ce clivage apparaît parfaitement artificiel, tant il est vrai que les acteurs économiques doivent jouir d'une véritable autonomie (hors de toute planification étatique) pour développer leurs activités et produire les richesses qui seront nécessairement profitables à toute la société, mais tant il est vrai également que l'État doit se réserver la possibilité d'intervenir pour favoriser ces activités, les protéger d'agressions extérieures, ou encore veiller à ce que celles-ci ne nuisent pas au bien commun, mais le servent. Mais ce clivage idéologique était nécessaire pour faire survivre le clivage droite/gauche, sans lequel le régime n'avait plus ni ressort ni légitimité.

Après plus d'un siècle d'une telle dialectique politique, celle-ci apparaît s'épuiser. Le socialisme ayant été profondément imprégné de la doctrine marxiste, la lente agonie des rêves communistes sous l'effet des révélations sur le système du bloc soviétique et leur évanouissement définitif avec la chute du mur de Berlin et la Perestroïka, la gauche a dû se convertir résolument à l'économie de marché des libéraux, aidée en cela par l'apparition de dirigeants économiques et politiques formés à l'école de la révolution soixantuitarde (imprégnée de trotskisme) qui ont opéré une sorte de passerelle entre les possédants et la gauche et par les budgets faramineux qu'imposent dorénavant la conduite des campagnes électorales qui requiè-

rent l'appui d'une partie de la finance et du patronat. Le combat de la gauche s'est trouvé cantonné aux réformes de société, terrain sur lequel la droite (également imprégnée par les idées libertaires des Lumières) n'entend pas marquer une résistance autre que verbale (on l'a vu récemment avec les débats concernant le « mariage homosexuel »), lorsqu'elle ne prend pas elle-même l'initiative (les lois sur la contraception et sur l'avortement émanant de gouvernements de droite). Les partis de droite ou de gauche sont désormais alignés sur une même doctrine social-démocrate, dont l'édifice européen semble le gardien farouche.

Le résultat visible de cet épuiement idéologique et politique se traduit dans les urnes : l'abstention gagne de plus en plus, notamment les jeunes générations désabusées par un théâtre politique sans conséquence sur la vie réelle. Les partis « populistes » qui affirment leur opposition au clivage droite/gauche et leur refus de la tutelle européenne rendant la vie politique nationale insignifiante, prennent à chaque élection une importance croissante.

Il importe maintenant de savoir si la république parviendra à opérer une mutation idéologique lui permettant d'instaurer un nouveau clivage, seul de nature à la sauver pour les raisons précédemment évoquées. Le seul clivage qui sem-

ble se dessiner est celui qui opposerait les tenants de l'identité nationale - dont beaucoup sont profondément marqués par la troisième idéologie, le nationalisme - avec ceux du mondialisme, et dans ce cadre elle devrait accepter l'hypothèse vraisemblable de la domination des premiers sur les seconds (aidés en cela par les menaces extérieures économiques, sociales, démographiques, culturelles, religieuses, et terroristes) et donc tabler sur un échec retentissant d'un gouvernement de « bloc national » pour édifier sur ses ruines un nouveau pouvoir autoritaire de type « salut public » qui lui ouvre la perspective d'un nouveau répit de vingt ou trente ans.

Un tel scénario équivalant à la politique du pire, on doit espérer qu'il nous sera épargné de le connaître. On peut espérer en revanche que la prise de conscience « identitaire » permette à la France de renouer avec son identité profonde, c'est-à-dire avec ses racines chrétiennes et avec sa tradition royale millénaire qui a forgé sa culture, son territoire, son âme profonde et dont elle est indissociable, loin de toute idéologie et ayant pour seule référence la satisfaction du bien commun. C'est à cette prise de conscience que nous devons nous employer : former, informer pour le salut de la France, des Français, et par là de l'Occident.

André Cerland

Notes de lecture

E. d'Avesne (Père Frédéric Rouvier), *La Franc-Maçonnerie et les projets Ferry*, Éditions de Chiré.

Cette nouvelle édition du livre publié en 1879 a été augmentée d'un index des noms cités.

Écrit à la fin du XIX^e siècle, ce petit ouvrage prend les projets Ferry comme prétexte et comme illustration à un historique très accessible de la franc-maçonnerie. À l'aide de très nombreux documents (souvent puisés directement à la source des loges), l'auteur démontre l'ingérence de la franc-maçonnerie dans la politique. La secte n'est pas plus exclusivement philosophique et progressive qu'elle n'est essentiellement philanthropique. Elle ne se renferme pas dans la théorie ; elle fait de la pratique, et de la pratique révolutionnaire. Pour le prouver, l'auteur a démontré qu'elle s'occupe de politique. De la Révolution à 1879, c'est donc une histoire de France revue et corrigée que nous présente l'auteur avec comme trame de fond, l'action maçonnique.

P B

Carnet du Jour

" Information non disponible "

Nos sites Internet

UCLF <http://www.uclf.org>

Viveleroy <http://www.viveleroy.fr>

Le forum du Royaume de France <http://royaume-de-france.clicforum.com/index.php>

Page Facebook UCLF <https://fr-fr.facebook.com/uclf.org>

Sommaire

<i>Lorsque Monseigneur le duc d'Anjou parle du sacre des Rois.....</i>	<i>p. 1</i>
<i>Une Saint-Louis peu ordinaire : propos d'un Successeur.....</i>	<i>p. 2</i>
<i>Sainte-Anne d'Auray 2016 : « Si les Français ont peur, les légitimistes, eux, ont toujours l'espérance »</i>	<i>p. 5</i>
<i>Sainte-Anne d'Auray 2016 (homélie) : « Et il se fit un grand calme »</i>	<i>p. 4</i>
<i>Daech - Al-Qaida : État de la menace terroriste</i>	<i>p. 9</i>
<i>Relation du toucher des Scrofuleux au sacre de Sa Majesté Charles X p.</i>	<i>13</i>
<i>Annexe : Procès-Verbaux</i>	<i>p. 17</i>
<i>Les « Lumières » à l'épreuve du réel III</i>	<i>p. 19</i>
<i>La fin de la République des idéologies</i>	<i>p. 22</i>
<i>Notes de lecture</i>	<i>p. 21</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de La Gazette Royale de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
144, rue des Professeurs Pellé
35700 RENNES
Tél. 09 71 31 10 40

Abonnement normal..... 15,00 €
Abonnement électronique 10,00 €
Abonnement étranger 17,00 €
Abonnement de soutien ... 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Directeur de la publication : Pierre Bodin - Courriel : uclf@orange.fr